

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT
Programme du Gouvernement de la République du Sénégal

DOCUMENT D'APPUI AU PROGRAMME

REVISION BUDGETAIRE

CODE : SEN/ 97/003/C/01/99

TITRE : PROGRAMME ELARGI DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

La présente révision budgétaire a été préparée en vue de refléter :

- ❖ Les dépenses estimatives de l'année 2000 et la reprogrammation des reliquats des apports du PNUD pour les années 2001 et à venir
- ❖ l'actualisation des éléments du descriptif sur la période 1998-2000
- ❖ le programme d'exécution technique et financière de 2001 avec la mise en place d'antennes régionales du Pelcp à Saint Louis, Tambacounda, Pikine Guinaw rails, et Bambey.

Le budget du programme est modifié comme suit :

Apports précédents du Pnud code 'B'	Trac 1 et 2	:	7,050,000 \$ US
	VNU	:	200,000 \$ US
	SPPD	:	170,000 \$ US
	TOTAL	:	7,420,000 \$ US

Apports révisés du Pnud code 'C'	Trac 1 et 2	:	7,050,000 \$ US
	VNU	:	200,000 \$ US
	SPPD	:	170,000 \$ US
	TOTAL	:	7, 420,000 \$ US

Approuvé au nom :

Du Gouvernement	Nom et Titre	<u>Date</u>
-----------------	--------------	-------------

Du PNUD	Nom et Titre	<u>Date</u>
---------	--------------	-------------

I/ - Justifications

Les résultats modestes, au moment de la mission d'évaluation, dus au démarrage tardif du programme, la mise en œuvre récente des activités de micro-financement et la disponibilité des ressources ont poussé les autorités à prolonger le programme d'une année par rapport à la date de clôture initialement prévue. Cette prolongation jusqu'en décembre 2001 va s'accompagner de la mise en place d'antennes du Pelcp dans les régions cibles du programme.

L'année 2001 constituera donc une année charnière qui permettra de consolider le dispositif décentralisé préconisé avec la création des antennes régionales. Elle sera également l'occasion de développer, en renforçant les partenariats locaux, les programmes prioritaires de chacune des zones d'intervention. Cette année sera enfin consacrée à la préparation du futur programme d'assistance du PNUD dans le cadre du prochain cycle de programmation.

La présente révision du Document d'Appui au Programme est donc préparée pour refléter ces changements qui se sont opérés au cours de sa réalisation sur la période 1998-2000 et ceux prévus en l'an 2001 suite aux recommandations de la mission d'évaluation approuvées lors des réunions du comité de pilotage en juin 2000 et de la revue du cadre de coopération du pays en Mai 2000.

II/- Modifications apportées dans le DAP en cours

PARTIE I : LE PROGRAMME

SECTION I : SYNTHÈSE DU PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

A - Analyse rétrospective du problème de la pauvreté au Sénégal

1./ Contexte socio économique

Le Sénégal affiche depuis six ans des performances encourageantes sur le économique et financier, dont certains dépassent même les objectifs fixés dans le programme d'ajustement structurel dans lequel le pays est engagé depuis la dévaluation du Franc Cfa de 1994.

En effet le but de ce programme était de restaurer l'équilibre des comptes avec l'extérieur , d'assainir les finances publiques et de promouvoir la croissance par le biais du secteur privé. La poursuite de la stratégie d'ouverture au marché mondial a conduit, en 1998, à un approfondissement des réformes pour renforcer la compétitivité de l'économie par la mise en place d'un nouveau programme compatible avec la situation du pays au stade actuel de son intégration nécessaire dans la zone UEMOA et axé sur la poursuite de la politique de libéralisation, de bonne gouvernance, de la lutte contre la pauvreté et du développement des ressources humaines.

La dévaluation du franc CFA, un tournant de l'histoire économique

Le réaménagement monétaire intervenu en 1994, ainsi que les réformes structurelles entreprises depuis cette date ont opéré une coupure nette dans l'évolution tendancielle à la baisse des indicateurs macro-économiques

La croissance réelle a repris à partir de cette date au rythme de 5,2% en moyenne par an pour atteindre 5,6% en 1996. Elle s'est poursuivie à un rythme voisin de celui de 1996 soit 5,7% en 1998 avec toujours une bonne maîtrise de l'inflation qui se situe à 1,1% en 1998. En l'an 2000, ce taux est estimé à 5,5 % contre 5,1 % en 1999. Ainsi au cours de l'année 2000, le secteur primaire a contribué positivement à la richesse nationale à hauteur de 11,5% pendant que celle du secteur secondaire s'élevait à 7,8. Malgré des facteurs exogènes comme la hausse du prix du pétrole et le renchérissement du dollar, le taux de l'inflation a pu être maîtrisé à 1,2%. Quant au déficit budgétaire , il se situe, relativement au PIB à deux points de pourcentage de moins par rapport au 3,2% enregistré en 1995.

La situation budgétaire globale de l'Etat s'est nettement améliorée grâce aux actions visant l'augmentation des recettes, la limitation de la hausse des dépenses et leur restructuration au profit des secteurs prioritaires.

Les recettes fiscales ont aussi progressé de près de 8% en moyenne par an entre 1996 et 1998 pour atteindre 16,7% du PIB en 1998

Malgré ces importantes avancées, surtout sur le plan macro-économique, l'économie sénégalaise continue de souffrir d'un certain nombre de faiblesses structurelles. La position financière de l'Etat reste vulnérable du fait de la faiblesse de l'effort fiscal qui est actuellement de 16% par rapport au PIB pendant que les coûts d'exploitation sont restés élevés, confinant ainsi les produits sénégalais et les perspectives d'exploitation et de création d'emplois dans le pays dans une situation de répulsion à l'égard des marchés mondiaux. En outre les acquis sociaux restent insuffisants.

Une large franche de la population sénégalaise est confrontée aujourd'hui à la pauvreté en dépit de ces taux de croissance économiques affichés.

Il est donc essentiel que la croissance s'accélère durablement si l'on veut relever les niveaux de vie et réduire la pauvreté, car la faiblesse du revenu par habitant (510\$U.S/hbt) est telle que la redistribution ne modifie guère, à elle seule, la situation de pauvreté actuelle.

Mesure et analyse de la pauvreté : les évolutions du phénomène

En effet le concept de pauvreté recouvre l'absence d'un minimum nécessaire pour maintenir un être humain à un niveau de vie adéquat suivant les normes plus ou moins universelles. Les déterminants mis en exergue dans la pauvreté tournent autour de l'absence de revenu en tant que pouvoir d'achat et de négociation, des difficultés d'accès aux services sociaux de base.

Elle se caractérise essentiellement par la malnutrition, la mortalité infantile, la mauvaise couverture sanitaire, la réduction de l'espérance de vie, le taux de scolarisation très faible, l'analphabétisme, le manque d'eau potable, l'insalubrité, la prolifération des maladies infectieuses et parasitaires, la promiscuité, la dégradation de l'environnement et des mœurs, la prostitution, la délinquance juvénile, le chômage, la criminalité, les vexations multiformes, l'exacerbation de tous les effets corrosifs de l'angoisse et de la déchéance, la drogue, l'alcoolisme, l'impossibilité d'exercer des droits politiques et de faire valoir tous les droits et devoirs de la personne humaine.

Au Sénégal, l'enquête sénégalaise auprès des ménages (ESAM) réalisée en 1994-1995 par la DPS, montre que 58% des ménages représentant 65% de la population sont en dessous du seuil de pauvreté défini comme étant le revenu nécessaire à l'acquisition de 2400 k/cal par jour et par personne. En outre il ressort de l'analyse des interrelations entre les composantes de la pauvreté qu'une corrélation significative existe entre la pauvreté monétaire et la pauvreté d'existence. Evaluate à 36% dans l'ensemble le coefficient de corrélation entre les deux formes de pauvreté atteint 35% dans les autres villes et 22% à Dakar pour un seuil de pauvreté monétaire fixé à un dollar

Ainsi on constate au niveau de :

la mortalité infanto-juvénile : la mortalité des enfants de moins de cinq ans qui tourne autour de 139 ‰ naissances vivantes. Ainsi près de 50.000 décès d'enfants de moins de cinq ans sont enregistrés en moyenne alors que les causes de ces décès sont dans la plupart des cas largement évitables.

La mortalité maternelle: Elle reste préoccupante. On compte près de 510 décès maternels pour 100.000 naissances vivantes alors qu'on en relevait que 400 en 1985 pour le même nombre de naissances vivantes.

La malnutrition : Elle reste un problème de santé publique . La malnutrition chronique et grave touche près de 23% des enfants âgés de 0 à 59 mois en 1996 soit une hausse d'un point par rapport à 1992. La prévalence de la malnutrition est très forte en zone rurale où elle affecte 26% des enfants de 0 à 59 mois.

Eau potable et assainissement : L'accès à l'eau potable et à l'assainissement demeure encore très restreint. Seul 45% de la population ont réellement accès à l'eau potable. Les réseaux d'évacuation , très limités du reste et n'existent que dans certains centres urbains, ne sont utilisés que par 8 % de la population.

Education de base : Au sortir de la conférence de Jomtien le Sénégal s'était fixé l'objectif de réaliser la scolarisation universelle en l'an 2000. A l'arrivée le taux brut de scolarisation n'a été que de 65,5% en 1999. Ainsi quelques 545.000 enfants en âge de scolaire dont la majorité (61,2%) sont des filles n'ont pas accès à l'enseignement. L'analphabétisme touche une part importante de la population du Sénégal ; le taux d'analphabétisme est estimé à 58,6 % en 1995 et représente pour les hommes 31,9% et 68,3 % pour les femmes.

En définitive tous ces éléments conduisent à la problématique du développement humain qui se résume essentiellement à une plus grande longévité, à une bonne santé, à l'accès au savoir, à la participation des individus au processus de décisions qui engagent leur avenir et à l'accès à un revenu suffisant.

L'indice dit Indicateur de Développement Humain (IDH) un instrument de mesure du développement humain prend en compte l'essentiel de ces préoccupations. Ainsi avec un indicateur de 0,416 le Sénégal se place à la 155ème place sur un total de 174 pays selon le rapport mondial sur le Développement humain de 2000 publié par le Pnud.

Par ailleurs le rapport national sur le développement humain durable de 1998 montre que la situation d'ensemble cache des disparités régionales notables en termes d'IDH . Dakar (0,438) et Ziguinchor (0,385) se situent au dessus de l'IDH national qui est 0,32 alors que Louga (0,277), Diourbel (0.262), Tambacounda (0.222) et Kolda (0,213) occupent le bas du classement.

Evolution de l'incidence de la pauvreté au Sénégal entre deux enquêtes

Depuis la fin du Programme d'Ajustement à Moyen et Long Terme (PAMLT) 1982 – 1992, il a été constaté entre la première Enquête sur les Priorités réalisée en 1991/1992 et l'Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (ESAM) réalisée en 1994, que la pauvreté gagne de plus en plus de foyers.

Rappel du profil de pauvreté au Sénégal selon les résultats de l'ESP (1991/1992)

, L'exploitation des résultats de l'ESP montrera que 29% des ménages vivaient dans une insécurité alimentaire i.e. en dessous du seuil de pauvreté ; celui-ci étant défini comme la dépense nécessaire à l'acquisition de 2400 kilocalories par jour et par personne dans le ménage. Ce ratio de pauvreté rapporté au nombre de ménages correspondait à l'époque à 33% de la population totale. Suivant cet indicateur, 75% des ménages pauvres sont localisés en milieu rural et 58% des ménages ruraux sont pauvres.

Le seuil de pauvreté, en termes de dépenses alimentaires, est évalué en 1992 à 3.324 F CFA par habitant et par mois pour le Sénégal alors que la dépense moyenne des personnes pauvres se situe à 2.247 F CFA, soit de 32 % en dessous du minimum jugé vital pour la satisfaction des besoins en calories.

Profil de pauvreté au Sénégal selon l'enquête sénégalaise auprès des ménages (1994-1995)

La mise à jour du profil de pauvreté a été faite à partir des résultats de l'Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (ESAM) de Mars 1994 à Avril 1995 en prenant en compte les dépenses alimentaires et la dimension accès aux services sociaux de base qui illustre mieux le niveau de développement humain.

Ce nouveau profil de pauvreté au Sénégal prend en compte les critères du seuil de pauvreté alimentaire et du seuil de pauvreté non alimentaire.

Des données de l'Enquête sénégalaise auprès des ménages (ESAM) réalisée de mars 1994 à avril 1995, il ressort que la proportion de ménages se situant en dessous du seuil de pauvreté est de 57,9% ; soit 65% de la population sénégalaise. Le seuil de pauvreté était évalué à 787FCFA/jour/adulte à Dakar, 429FCFA dans les autres villes et 281FCFA dans le milieu rural.

Parmi les ménages pauvres, 8% vivent à Dakar, 13% dans les autres villes et 79% dans le milieu rural. L'analyse de la distribution du phénomène au sein des foyers a montré que 19% des ménages dakarois sont pauvres ; dans les autres villes, ils sont 39% et ailleurs en zone rurale, la proportion est de 80%.

Tableau 4 : Incidence de pauvreté

Indicateurs	Dakar	Autres villes	Milieu rural	Ensemble
Seuil (F CFA/jour /par Equivalent adulte)	787	429	281	392
Incidence de pauvreté (%)	19,3	38,6	80,0	57,9
- Ménages	23,4	45,1	85,6	65,3
- Individus				

Source : données de l'ESAM

L'analyse des déterminants montre que la **pauvreté** est très liée au niveau d'**alphabétisation** des personnes et au milieu de résidence. Les résultats de l'ESAM montre qu'au niveau national plus d'un non pauvre sur deux (51,5 %) est alphabétisé alors que seulement moins d'un pauvre sur quatre (23,2 %) sait lire et écrire dans une langue quelconque. La tendance est, par contre, moins prononcée entre pauvres et non pauvres du même milieu avec respectivement 63,6 % et 44,7 % à Dakar, 56,9 % et 39,8 % dans les autres villes et enfin 20,7 % et 18,1 % en milieu rural. On note cependant de grandes disparités entre les milieux : le taux d'alphabétisation des non pauvres de Dakar est presque trois fois plus élevé (63,6 %) que celui des non pauvres du monde rural (20,7%) qui est de loin inférieur aux taux des pauvres de Dakar et des autres centres urbains.

Il existe une étroite corrélation entre **pauvreté** et **niveau d'instruction**. En effet, si 67% des chefs de ménages sans instruction sont pauvres, 43% seulement des ménages dont le chef a fait des études primaires sont au-dessous du seuil de pauvreté. On observe déjà une forte baisse de la proportion des ménages pauvres en passant du niveau "aucune instruction" à celui du primaire.

La pauvreté atteint des taux très élevés au niveau des chefs des ménages sans instruction. Sur trois d'entre eux au Sénégal, deux sont pauvres. Dans le milieu rural, la situation est encore plus préoccupante ; plus de 80% d'entre eux sont pauvres. Il en est d'ailleurs de même des ménages dont le chef a arrêté son instruction à l'école primaire.

L'effet de l'instruction sur la pauvreté est encore plus marqué dans le groupe de ménages dont le chef a atteint le niveau secondaire. L'incidence de la pauvreté dans ce groupe n'est que de 14%, soit une baisse de 29 points de pourcentage en passant du niveau primaire au niveau secondaire dans l'instruction du CM et de 53 points de pourcentage comparativement au groupe de ménages dont le chef est sans instruction. Cette forte liaison en sens inverse entre la pauvreté et l'instruction permet d'affirmer que la généralisation de l'enseignement et la limitation des déperditions scolaires dans le primaire sont de puissants moyens de lutte contre la pauvreté.

Concernant le **type matrimonial**, c'est au niveau des ménages polygames que l'on retrouve la plus grande incidence de la pauvreté. 79,9% d'entre eux sont pauvres ; contre 55,4% chez les ménages monogames. Quelque soit le milieu de résidence, la pauvreté est plus prononcée dans le groupe des ménages polygames que dans tout autre type matrimonial de ménage.

A Dakar, 40% des ménages polygames sont pauvres. Dans les autres villes, ils sont plus de 50% et 90% dans le milieu rural, soit neuf sur dix ménages polygames.

Tableau 5 : Distribution de la pauvreté selon les régions

Régions	Individus pauvres en %	Incidence pauvreté (ménages en %)
Dakar	422.644	20,2
Ziguinchor	297.771	65,5
Diourbel	498.112	65,3
Saint Louis	586.555	65,7
Tambacounda	337.072	69,2
Kaolack	803.774	75,7
Thiès	829.790	68,4
Louga	418.089	59,2
Fatick	482.632	81,4
Kolda	469.183	79,2
SENEGAL	5.145.623	57,9

Source : calculs tirés des données de l'ESAM

Aujourd'hui , l'option stratégique du gouvernement est désormais de faire porter par le secteur privé, la réalisation de l'objectif de croissance forte et durable. Cela implique pour l'Etat, un centrage de ses missions en vue de mieux satisfaire la demande sociale. Cette option s'inscrit notamment dans :

- l'amélioration du cadre macro-économique et institutionnel pour l'attractivité des investissements directs nationaux comme étrangers ;
- l'amélioration de la qualité de ses interventions dans la fourniture des services et des infrastructures de base.

Les résultats de l'étude sur l'initiative 20/20 comme option stratégique de développement financée par le Pnud à travers le PELCP et l'UNICEF montrent que les dépenses publiques allouées aux services sociaux de base tournent autour de 11,2 % du budget national soit un gap de 9 points par rapport à l'objectif de 20% et un retard de 5 ans par rapport à 1995 année de la recommandation du sommet social de Copenhague. En effet les services sociaux de base n'absorbent que 27,9% de l'ensemble des dépenses sociales au lieu de 50% préconisés par le PNUD. Pourtant il est reconnu que l'accès pour tous à ces services sociaux de base est primordial pour la réduction de la pauvreté.

Ratios d'analyse des priorités du développement humain

Libellé	1995	1996	1997	1998	Normes
Ratio de dépenses publiques	19,8%	18,1%	17,7%	18,1%	25%
Ratio de dépenses sociales	33,3%	39,8%	38,3%	40,1%	40%
Ratio de dépenses prioritaires	31,7%	33,1%	30,2%	27,9%	50%
Ratio de dépenses de développement humain	2,1%	2,4%	2%	2%	5%
Niveau d'atteinte de l'objectif 20/20	10,6%	13,2%	11,6%	11,2%	20%
Ecart par rapport à l'objectif	9,4	6,8	8,4	8,8	
Implications financières	40,2	29,5	38,6	45,3	

Source : Etude sur l'initiative 20/20

Notons aussi que pour la première fois , et ce depuis juillet 2000 et conformément aux critères de classification de la CNUCED, le Sénégal tombe dans la catégorie des Pays les moins avancés (PMA) Les autorités nationales ont entamé les démarches pour confirmer cet état de fait auprès du secrétariat des Nations Unies.

Les nouvelles orientations

La croissance étant une condition sine qua none du recul de la pauvreté , les institutions de Bretton Woods et notamment le FMI mettent désormais l'accent sur la réduction de la pauvreté en tant qu'objectif central de la politique économique des pays les plus démunis

Cette nouvelle approche prône aussi l'appropriation par les bénéficiaires des programmes qu'appuie le Fonds de Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC). Elle est énoncée dans un document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) actuellement en cours de préparation avec la participation de la société civile et notamment les pauvres. Le DSRP ne se borne pas à promouvoir cette prise en main du programme par les intéressés, mais contribue aussi par son caractère global à la cohérence d'ensemble des politiques conduites. L'importance donnée désormais à la lutte contre la pauvreté a pour conséquence que l'on insiste davantage sur les mesures susceptibles de bénéficier directement aux plus démunis et notamment sur les dépenses consacrées à l'éducation de base aux soins de santé et aux infrastructures rurales. Ainsi la nouvelle stratégie met en évidence le resserrement des liens entre réduction de la pauvreté, croissance économique et allégement de la dette

Aussi avec l'initiative conjointe FMI/Banque Mondiale orientée vers les pays pauvres très endettés (PPTE), le Sénégal a été accepté depuis 1999 parmi les pays devant bénéficier de la stratégie de réduction de la dette. Un nouveau mécanisme de prêts concessionnels du FMI dénommé Facilitation pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance(FRPC) fait expressément de la lutte contre la pauvreté l'objectif central de la politique économique.

Donc éligible depuis juin 2000, le Sénégal a été invité à formuler une stratégie globale de réduction de la pauvreté pour la croissance (DSRP) dont le document intérimaire a été adopté par le F.M.I. et la Banque Mondiale. Le processus de formulation basé sur la démarche participative devra être finalisé au plus tard le 31 Décembre 2001 pour le Sénégal. La retombée financière pour le pays est de l'ordre de 500 millions de dollars US mobilisables sur 10 ans.

Cette participation de la société civile qui doit permettre de mobiliser, à travers le pays, un large consensus sur les objectifs prioritaires et de faciliter l'adaptation des services publics aux besoins des plus démunis et la responsabilisation accrue des pouvoirs publics.

Il va de soi que l'élaboration du DRSP doit se faire en étroite concertation et articulation avec le Xème plan de développement économique et social actuellement en cours d'élaboration .

B – Description succincte du Programme de Lutte contre la Pauvreté (PLP)

B.1 - Objectif de développement :

L'objectif du programme est d'améliorer les conditions de vie des populations les plus démunies en allouant l'essentiel des ressources mobilisées au plus grand nombre de populations pauvres.

Il s'agit :

- d'accroître les revenus des populations par une politique volontariste de promotion de la micro-entreprise et des activités génératrices de revenus ;
- d'assurer une meilleure couverture des besoins essentiels des populations ;
- de renforcer les capacités d'organisation et d'initiatives des acteurs à la base ;
- de mettre en place un système de suivi des conditions de vie des ménages.

B.2 - Stratégie du Programme

La stratégie du Programme a été bâtie autour des axes ci-après :

- relance de la croissance économique en mettant en œuvre des investissements prioritaires touchant l'appareil de production et la création d'un environnement incitatif pour le développement de l'initiative privée ;
- maîtrise des instruments de la politique économique basée sur l'utilisation optimale des ressources du budget de l'Etat ;
- amélioration du niveau de couverture des services sociaux en mettant l'accent sur le rattrapage du niveau de retard d'équipement pour certaines régions du pays ;
- promotion d'une nouvelle gouvernance permettant une redistribution des rôles entre d'une part l'Etat et ses démembrements et d'autre part, la société civile ;
- création d'un développement régional plus équilibré et axé autour des programmes régionaux et locaux de lutte contre la pauvreté en vue de réduire les inégalités régionales et fixer les populations dans leurs terroirs et limiter les écarts de développement entre Dakar et les autres régions ;
- gestion de l'environnement et en particulier la gestion des terroirs selon une problématique de reconnaissance des droits d'usage et de gestion des Ressources Naturelles en faveur des communautés locales afin de mieux préserver le milieu.
- Promotion soutenue de la femme en tant qu'acteur du développement notamment par l'amélioration : de son statut juridique, de son accès aux facteurs de production, de son niveau d'instruction et de sa participation aux prises de décisions.

Pour la mise en œuvre de la stratégie adoptée, le PNLP s'appuiera sur un ciblage des zones d'intervention. Il a été retenu les départements qui ont un taux de pauvreté supérieur à la moyenne nationale. Le programme national interviendra en priorité dans les départements suivants : Louga, Kébémér, Linguère, Tamba, Kédougou, Kaffrine, Kaolack, Nioro, Bambey, Fatick, Foundiougne, Gossas, Kolda, Vélingara, Sédhiou, Bignona et Oussouye. En milieu urbain, le programme interviendra à Dakar, Diourbel, Ziguinchor et Saint-Louis. Dans un deuxième temps, le ciblage se fera sur la base de critères plus affinés prenant en compte le déficit en infrastructures sociales de base et l'insuffisance de patrimoine des populations.

B.3 - Bénéficiaires

Les principaux bénéficiaires cibles sont :

- les enfants en situation difficile ;
- les jeunes en difficultés ;
- les femmes démunies chefs de ménage ;
- les familles dans la rue ;
- les agents économiques du secteur informel ;
- les personnes âgées pauvres sans soutien ;
- les personnes handicapées ;
- les communautés locales qui, de par la promotion de leur responsabilisation seront désormais parties prenantes à l'identification, à la mise en œuvre, au suivi – évaluation des projets et programme d'investissements décentralisés.

Les autres bénéficiaires du PLP sont :

- les Ministères et organismes d'Etat concernés à qui seront fournis des outils d'aide à la décision et des systèmes fiables d'informations sur la pauvreté ;
- les partenaires extérieurs qui, dans les meilleures conditions de fonctionnement de l'administration et d'une coordination satisfaisante de leurs interventions verront augmenter l'efficacité de leur aide ;
- le secteur privé et le secteur para-public qui bénéficieront d'un environnement légal et institutionnel propice à la relance de leurs activités ;
- la société civile (ONG, Associations, Organisations professionnelles, etc...).

La stratégie et les éléments du Programme découlant d'un travail collectif qui a regroupé le Gouvernement, la société civile à travers ses organisations représentatives, les collectivités locales, le secteur privé et les partenaires au développement.

B.4 - *Eléments du Programme*

Le Programme comprend les cinq éléments principaux ci-après :

a) * *Accroissement, diversification des revenus et création d'emplois*

Le développement de la micro-entreprise et de la micro-réalisation est un axe central de la réduction de la pauvreté. En milieu rural, le programme de lutte contre la pauvreté visera à améliorer la sécurité alimentaire avec une croissance annuelle du secteur agricole attendue de 6 %, à accroître les revenus non agricoles, à fixer les populations rurales, à limiter les effets de l'érosion et de l'approvisionnement des sols.

D'une façon générale, les actions de génération de revenus et de création d'emplois seront menées dans l'agriculture, la pêche, l'élevage, la forêt, l'artisanat et l'éducation non formelle. En milieu urbain, le gouvernement a opté pour le transfert aux collectivités locales des compétences en matière d'urbanisme et d'habitat. En particulier seront appuyés, en milieu urbain les projets d'aménagement, d'adduction d'eau, d'assainissement, d'électrification, d'éducation et de formation, etc..., dans les quartiers irréguliers et les villages traditionnels. Un effort devra porter sur les couches de population les plus démunies que l'on retrouve dans le secteur informel. L'objectif est d'atteindre 70 % de cette population par des interventions sur la formation, l'accès au financement et à la technologie.

b) * *Amélioration de l'accès aux services sociaux à travers la mise en place d'infrastructures communautaires*

Les services sociaux de base visés sont : l'augmentation du taux de scolarisation, la réduction de la mortalité maternelle, l'amélioration de la couverture en eau potable, en assainissement, en électrification, en couverture médiatique et voies de communication, en promotion des activités culturelles et sportives.

c) * *Amélioration du suivi des conditions de vies et renforcement des capacités des acteurs à la base*

Cette composante est soutenue par quatre volets :

- c.1 Renforcement du système du système d'information sur les conditions de vie des ménages : les informations sur les conditions de vie des ménages. Pour suivre l'évolution des indicateurs de pauvreté, un système d'enquêtes permanentes dans les départements sera mis en place. Une cartographie de la pauvreté sera régulièrement publiée et un système de collecte et de suivi de l'évolution des différents indicateurs sera établi.
- c.2 Amélioration du système de prise en charge des groupes vulnérables à travers un meilleur système de coordination en vue d'améliorer les conditions d'existence de ces groupes.
- c.3 Appui aux collectivités locales : le transfert des compétences vers les collectivités locales concerne neuf domaines : Environnement et gestion des ressources naturelles, Santé et Action Sociale, Jeunesse et Sport, Culture, Education, Planification, Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat, Population. Le programme, devra renforcer les compétences des élus locaux dans les domaines de la planification, de la gestion et de l'évaluation.

- c.4 Renforcement de la capacité productive des populations bénéficiaires : dans ce volet, le programme va soutenir des activités d'Information, Education et de Communication basées sur l'approche participative. Les activités d'alphabétisation viseront à ramener le taux d'analphabétisme à 30 % en l'an 2004. La formation des opérateurs économiques du secteur informel sera prise en charge, en particulier celle des associations de jeunes, des groupements féminins, des GIE et de la population en déperdition scolaire.

d) * Promotion économique des femmes

Le nombre de femmes vivant dans la pauvreté n'a cessé d'augmenter en dépit du potentiel productif qu'elles représentent. Cette féminisation de la pauvreté est due à différentes causes dont les difficultés d'accès aux facteurs de production et aux ressources financières.

La stratégie du PLP mettra l'accent dans la lutte contre la paupérisation des femmes sur la promotion économique des femmes.

e) * Filets de sécurité, actions sociale et civile

Ils concernent les personnes qui ne peuvent être touchées par les mesures régulières de lutte contre la pauvreté. Pour la mise en œuvre des activités de cette composante, il sera mis en place un Fonds d'Assistance Ponctuelle et d'Urgence (FAPU) qui sera alimenté sur la base de contributions volontaires et de subventions publiques ou privées. Ce Fonds, à statut privé sera géré par un comité national dont la composition et les modalités seront déterminés ultérieurement par ses organes délibérants.

B5 : Arrangements institutionnels

Le programme s'inscrit dans les options stratégiques du Gouvernement en matière de décentralisation et de développement à la base. Il privilégie une approche globale, intégrée et participative.

Dans le sillage de cette réforme majeure, le programme va donner une impulsion nouvelle à la planification régionale et locale avec une réelle mise en œuvre des PRDI, des PIC et des PLD et une plus grande implication des structures déconcentrées dans tous les programmes de développement qui s'exécutent au niveau de la base.

Le PLP en tant que document de stratégie, a défini un dispositif de gestion de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté (SNLP) qui repose sur les organes suivants :

- le Comité d'Orientation et de Coordination (COC)

Le décret n° : 2000.645 du 27 juillet 2000 modifiant le précédent décret n° 2000.304 du 9 Mai 2000 relatif aux attributions du Ministre de l'Economie et des finances stipule :

Le ministre de l'Economie et des finances est chargé de la conception et de la coordination des programmes de lutte contre la pauvreté . En liaison avec le Ministre de la famille et de la solidarité nationale, il suit l'exécution des dits programmes.

En outre le Ministre de la Famille et de la solidarité nationale est chargé en liaison avec le Ministre de l'Economie et des Finances, de l'exécution des programmes de lutte contre la pauvreté.

Un nouveau décret no : 2000.837 du 17 octobre 2000 relatif aux attributions des Ministres chargés de la lutte contre la pauvreté précise que :

Le Ministre de l'Economie et des Finances est chargé de l'élaboration et de la coordination de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

Le Ministre de la Famille et de la Solidarité Nationale est chargé de la coordination opérationnelle et de l'exécution de tous les projets et programmes de lutte contre la pauvreté.

Compte tenu de ce qui précède, le Ministre de l'Economie et des Finances préside, le COC qui se présente comme un organe politique de concertation qui oriente, coordonne la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté (SNLP) et prend les décisions nécessaires à la bonne conduite des activités opérationnelles.

- **le Secrétariat Technique de Coordination et de Suivi (STCS).**

Le STCS est un organe technique de mise en œuvre et de suivi des décisions arrêtées par le Comité d'Orientation et Coordination (COC). Présidé anciennement par le Directeur de la Planification, le STCS, avec l'appui de la Cellule d'Appui Technique (une structure permanente) sera au cœur de la coordination des interventions des partenaires au développement, de l'impulsion et du développement des synergies nécessaires. Il est aussi investi des missions de supervision, de suivi de la mise en œuvre de la SNLP et d'évaluation des résultats obtenus à travers les différents appuis mobilisés. Le STCS rend également compte au COC.

La coordination opérationnelle et l'exécution des projets et programmes de lutte contre la pauvreté étant transférée au Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale, la présidence du STCS lui sera confiée. Il lui appartiendra de désigner la structure la plus appropriée pour lui déléguer sa compétence .

- **le Comité Régional de Coordination et d'Appui Technique (CRCAT)** assure au même titre que le STCS, des missions de coordination des interventions, de suivi de proximité et d'évaluation. La présidence est confiée au gouverneur de la région.
- **le comité local de suivi** aura le rôle de coordonner les actions de l'unité localisée dans la commune du département et assurera le suivi de l'exécution des activités. Il remplace également le sous comité de pilotage chargé de valider le PETF avant son approbation par le comité de pilotage. Il est présidé par le préfet. Le Secrétariat sera confié à la représentation régionale du Ministère de la famille et de la Solidarité Nationale chargé de la coordination opérationnelle et de l'exécution du plp Il assure la liaison entre l'antenne et le comité.

Au niveau du pilotage général du PELCP, les ajustement prévus sont les suivants :

- a) Le dispositif retenu est calé sur celui du PLP (COC, STCS et cellule technique d'appui). Le COC constitue l'instance unique de concertation sur les bases énoncées plus haut. La cellule technique d'appui du STCS est confirmée comme point d'ancrage de l'unité de coordination du PELCP.

- b) Le dispositif de pilotage spécifique au PELCP est simplifié. Il se limite à un Comité de pilotage constitué sur une base relativement restreinte.

Présidé par le Représentant du Ministre de la Famille et de la Solidarité Nationale, il regroupe :

- le responsable de la CAT, coordonnateur national « lutte contre la pauvreté » ;
- un représentant de la DCEF ;
- un représentant de la DDI ;
- un représentant de la DP ;
- un représentant de la DPS ;
- un représentant au niveau des départements ministériels engagés dans la réalisation des actions du programme ; celui-ci est désigné sur la base de sa compétence technique et de son engagement effectif dans le PELCP¹ ;
- un représentant du CONGAD
- un représentant de la Fédération des Associations Féminines;
- un représentant de la Fédération Nationale des GPF;
- un représentant de l'Association des Présidents des Communautés Rurales ;
- un représentant de l'Association des Présidents de conseil Régional du Sénégal
- un représentant de l'Association des Maires du Sénégal
- un représentant du représentant du Résident du PNUD ;
- Chargés de programmes du PNUD
- un représentant des organisations communautaires de base ;
- un représentant de chaque agence des Nations Unies impliquées dans le programme
- l'expert responsable de l'unité de coordination et
- les experts responsables des antennes régionales (cf. infra).

Le Comité de pilotage approuve les budgets et plans annuels d'exécution technique et financière du PELCP sur la base des propositions des experts responsables des antennes régionales.

Il se réunit tous les trois mois pour valider les rapports trimestriels d'exécution de chaque antenne régionale, après validation par le comité local de suivi.

Il se prononce sur les programmes d'activités du trimestre suivant et propose la mise à disposition des ressources nécessaires à l'exécution des activités à réaliser sous cette période.

- c) Les sous-comités et le système des coordonnateurs de sous-programmes et/ou d'objectifs sont supprimés. Les ministères techniques sont désormais associés à la gestion du PELCP d'une part au niveau central (participation aux réunions trimestrielles du Comité de pilotage), d'autre part au niveau local (participation des services déconcentrés aux comités locaux de suivi).

Opérationnalisation du Secrétariat Technique de Coordination et de Suivi

Le Secrétariat Technique de Coordination et de Suivi sera activé rapidement avec l'appui du PNUD (PELCP) et de la Banque Mondiale (FIS). Outre l'adoption des textes relatifs à la composition, à l'organisation et aux modalités de fonctionnement du STCS et de la CAT, il est recommandé que le PELCP, sur la base d'une unité de coordination renforcée, s'investisse rapidement dans sa mission d'appui à la CAT/STCS. Cet appui sera centré à court terme sur l'élaboration et la mise en œuvre du programme d'activités de la cellule. Le PELCP assistera la cellule plus particulièrement dans la réalisation des tâches suivantes :

¹ Outre le Ministère du Plan et le Ministère de l'Economie et des Finances, le Comité de pilotage regroupera des représentants des ministères suivants : (i) Industrie et Artisanat, (ii) Décentralisation et Aménagement du territoire, (iii) Famille et Solidarité Nationale.

LE FINANCEMENT DU PLP

Tableau récapitulatif des projets et programmes de lutte contre la pauvreté : financements mobilisés

Programmes ou Projets Période et Cibles	Partenaires à l'exécution	Nature et Etat financement	Zones d'intervention	Domaines d'intervention
<p>Programme Elargi de Lutte contre la Pauvreté (1998 - 2000)</p> <p>Financement : PNUD</p> <p>Cibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> . les collectivités locales . les OCB . les groupements de femmes 	<ul style="list-style-type: none"> . MEF/DPS MP/DP . MCA -. MTE/DE . MINT/DCL/DER . MUH/DUH . MS/DHSP . MFSN . MEN/DLNEB . MEPN/DENV . BIT /ONUDI VNU/ OMS UNIFEM 	<p>Subvention acquise de 7.420.000 \$ US</p>	<ul style="list-style-type: none"> - région de Dakar (Pikine) - région de Diourbel - Département de Bambey) et région de Saint Louis (commune de St Louis et Pikine et Diamaguène) - région de Tamba (Tambacounda) 	<ul style="list-style-type: none"> . financement de micro - projets dans département de Bambey . appui institutionnel
<p>Programme d'appui à la Lutte contre la Pauvreté (1997 - 2001)</p> <p>Financement : UNICEF</p> <p>Cibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> . collectivité locale de médina Gounass . comités locaux (OCB) <p>programme Micro - Réalisation - Coopération Décentralisée (PMR - CD 8^{ème} FED)</p> <p>financement : Union Européenne, collectivités locales et Populations</p> <p>1998 - 2002</p> <p>cible : population organisées en groupements - collectivités locales et populations</p>	<ul style="list-style-type: none"> . MS/DHSP . MHDHA . MEN/DLNEB . MFASSN/DAS . MJS/DJ/CDEPS . MINT/DAGAT . MEFP/D P/DPS . MEFP . MSANTE . MEN . MFASSN . MINT/MDD 	<p>Subvention acquise de 153.050 \$US</p> <p>- subvention acquise de 1500 millions de F CFA</p>	<ul style="list-style-type: none"> - région de Dakar - zone Saint - Louis - Tamba (Bakel) - zone de Thiès - Fatick - Dakar - zone de Ziguinchor - Kolda <p>Nota Bene : le PMR - CD va consolider ses actions dans les zones actuellement bénéficiaires du 7^{ème} FED et élargir ses interventions pour le 8^{ème} FED aux régions de Tamba Louga, Diourbel et Kolda</p>	<ul style="list-style-type: none"> . amélioration conditions de vie des populations à travers la mise en place d'infrastructures et équipements collectifs l'accès à l'eau potable, scolarisation des filles, la gestion des déchets solides et liquides des ménagères . réaliser des infrastructures dans l'éducation, l'alphabétisation, la santé . aider à l'acquisition d'équipements collectifs (moto pompe, moulin à mil, etc.) . micro finance avec l'appui technique du CMS et PAMEC (crédit rotatif)

Programmes ou Projets Période et Cibles	Partenaires à l'exécution	Nature et Etat financement	Zones d'intervention	Domaines d'intervention
<p>Programme pilote du PLP du Gouvernement</p> <p>Financement : Coopération Japonaise (Fonds de contrepartie), collectivités locales et populations</p> <p>Cibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - collectivités locales (communes et communautés rurales des départements concernés (voir colonne 3) - Organisation Communautaire de Base (OCB) 	<p>.MEFP, MP</p> <p>-faire pour les infrastructures et mutuelles pour les Projets productifs</p>	<p>-2,940 millions à inscrire au budget 2001 de l'Etat</p>	<ul style="list-style-type: none"> - département de Sédhiou (Commune de Marsasou et communautés rurales de Djemdé) - département Ziguinchor (commune de Bignona et communautés rurales de Tenghory) - département Tamba (Commune de Tamba et Communautés Rurales de Kampentoum) - département Fatick (Commune Didior et Communautés Rurales de Fimela) - département de Kaffrine (Commune de Niolo et Communautés Rurales de Wack Nourna) - département de Diourbel (Commune de Bambeï et Communautés Rurales de Ngoye) - département Matam (Commune de Bakel et toutes les Communautés Rurales de Agno Civol) - département Mbour (Commune de Joal Fadhiouth et toutes les Communautés Rurales de Sindia) - département de Linguère (Commune de Dahra et toutes les communautés Rurales Sagatta Djolof) - département Pikine (Commune de Pikine) 	<ul style="list-style-type: none"> - réaliser de projets d'infrastructures et permettre l'acquisition d'équipements collectifs améliorant les différentes couvertures sociales et les conditions de vie - réaliser des projets d'investissement productif améliorant les capacités productives des bénéficiaires

Programmes ou Projets Période et Cibles	Partenaires à l'exécution	Nature et Etat financement	Zones d'intervention	Domaines d'intervention
<p>Fonds de Développement Local de Kédougou (1997 – 2000)</p> <p>Financement : PNUD/FENU, Collectivités Locales ; Populations bénéficiaires</p> <p>Cibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - collectivités locales (commune de Kédougou et les 13 communautés rurales du département) – Organisations Communautaires de Base 	<p>MEFP MSANTE MEN MFASSN MINT/MDD</p>	<p>- subvention acquise de 4.172.000 \$US dont 75% affectés aux infrastructures, 20% à l'appui institutionnel et 5% à la gestion de l'environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - commune de Kédougou - communautés rurales de Missirah, Netteboulou, Dialokoto, Bandafassi, - Tomboroncoto, Fongolimbi, Dimboly, Médina Baffé, Salémata, Dakately, Saraya, Khossanto, Missirah Sirimana <p>NB : la commune et les 13 communautés rurales sont dotées de plans triennal d'investissement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - désenclavement des zones bénéficiaires, - mise en place d'infrastructures et équipements sanitaires - mise en place d'équipement d'allègement des tâches pour les femmes - formation, renforcement capacités, réhabilitation des maisons communautaires - gestion de l'environnement - amélioration des revenus et des conditions de vie des communautés de base
<p>Fonds de Développement Local de Kébémér (Louga) et Kafrine (Kaolack)</p> <p>En préparation</p> <p>Financement : PNUD – FENU</p> <p>Cible : communes de Kébémér et de Kafrine et les communautés rurales des départements - OCB</p>	<p>MEFP MSANTE MEN MFASSN MINT/MDD</p>	<p>- subvention acquise de 6.000.000\$ US</p>	<ul style="list-style-type: none"> - même approche que le FDL de Kédougou : la commune, les communautés rurales et les OCB seront les bénéficiaires - Nganda 	<ul style="list-style-type: none"> - réaliser des infrastructures dans la santé, l'éducation, l'alphabétisation, etc. - permettre l'acquisition d'équipements collectifs allégeant les tâches des femmes - formation, renforcement de capacités, réhabilitation maisons communautaires faciliter l'accès à l'eau potable - gestion environnement, améliorer les niveau de revenus

Programmes ou Projets Période et Cibles	Partenaires à l'exécution	Nature et Etat financement	Zones d'intervention	Domaines d'intervention
<p>Fonds d'Investissement Local (FIL) pour les régions de Fatick et Kaolack</p> <p>NB : le projet allemand est en préparation</p> <p>Financement : KFW</p>	<p>MEFP MFASSN MSANTE MEN MINT/MDD</p>	<p>- financement prévu de 6.000.000 \$ US</p>	<p>Communes et communautés rurales des départements de Kaolack et Fatick</p>	<ul style="list-style-type: none"> - réaliser des infrastructures communautaires de basse coût pour faciliter l'acquisition d'équipement collectifs - renforcer les capacités des collectivités : appui à la décentralisation sensibilisation, formation des élus, assistance technique en matière de développement local, de création et de renforcement des structures, institutionnelles, et de gestion financière etc.
<p>Projet de Lutte contre la Pauvreté : Priorité Femmes (1999 – 2006)</p> <p>financement : 18,6 millions unités de comptes</p> <p>FAD : 53,8% FAT /BAD : 9,45% FND : 26,9% BCI : 9,9%</p> <p>Cibles : groupements de femmes en priorité et de jeunes</p>	<p>MFASSN MEFP/DPS M Santé M Hydraulique M Agriculture M Elevage M Education - Alphabétisation MJS AGETIP ONG OCB</p>	<p>- BAD : 5000 millions de F CFA acquis BCI 530 millions acquis de F CFA</p> <p>A recherche : 2630 millions de F CFA</p>	<p>Régions de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dakar, - Thiès - Diourbel - Kolda (Sédhiou) <p>Et de Tambacounda</p>	<ul style="list-style-type: none"> - renforcement capacités des bénéficiaires et des partenaires institutionnels, - micro crédit et activités génératrices de revenus, infrastructures, équipements et hydr

<p>Projet National d'Infrastructures Rurales (PNIR)</p> <p>En préparation très avancée</p> <p>Financement : 200 millions de \$ US</p> <ul style="list-style-type: none"> - BM - BCI - Collectivités Locales 	<p>MEFP M Agriculture M Elevage M Hydraulique METT M Education M Santé MINT/DCL MEPN APCR AGETIP ONG</p>	<p>Banque Mondiale : 200 millions de \$ US</p> <p>BCI :</p> <p>CL :</p> <p>Autre :</p>	<p>- Projet National devant toucher les 320 les communautés rurales</p>	<p>- réaliser et/ou réhabiliter des infrastructures</p>
--	--	--	---	---

C – CAPACITES NECESSAIRES ET EVALUATION

C - Capacités nécessaires et évaluation

*** Capacités en matière d'élaboration des politiques et des stratégies**

Le Sénégal dispose de techniciens et de cadres qualifiés qui, avec l'assistance complémentaire des bailleurs de fonds, procèdent à l'élaboration des politiques et des stratégies relatives aux priorités définies. Avec l'appui du PNUD et d'autres bailleurs de fonds, des efforts importants ont été faits par le passé pour renforcer les capacités de planification du Gouvernement aux niveaux central et régional.

Tout au long du processus de formulation de la stratégie et du Programme de Lutte contre la Pauvreté, le Gouvernement a associé dans les travaux de groupe, toutes les compétences nationales (Ministères, ONG, secteur privé,...) et des consultants nationaux et internationaux qui ont contribué de façon décisive à l'élaboration du programme national de lutte contre la pauvreté.

Le Gouvernement commence à avoir une expérience appréciable en matière d'exécution nationale après la mise en œuvre des programmes cadres lors du cycle précédent. Cela permet de responsabiliser l'expertise nationale (publique et privée), avec l'appui d'une expertise internationale, en leur confiant à travers les structures de planification et de gestion de leurs secteurs, des activités ou des sous-programmes qui y sont relatifs.

*** Capacités institutionnelles**

Les capacités institutionnelles sont prises en compte dans le Programme de Lutte contre la Pauvreté dont les composantes et les différents volets sont identifiés et programmés en conséquence.

Les structures et les capacités de production et de gestion des services sociaux (éducation et santé) sont encore insuffisantes et doivent être renforcées. Le Programme de Lutte contre la Pauvreté prévoit la création et le renforcement de cadres institutionnels relatifs aux capacités de pilotage du programme. Seront mis en place des mécanismes d'exécution et des dispositifs qui établissent des liens de coopération entre le Gouvernement, la société civile, les ONG et les bailleurs de fonds. Le Pilotage du programme sera assuré par un Secrétariat Technique de Coordination et de Suivi, appuyé au niveau régional et local par des correspondants.

*** Capacités en matière de gestion, de Coordination et de mobilisation de l'aide**

Le Gouvernement, avec l'appui du PNUD, a procédé à un diagnostic de la situation des instruments de politique économique et à l'identification de fonctions de gestion économique considérées comme essentielles à savoir :

Planification et gestion macro-économique, Gestion des investissements publics, Aménagement du territoire et développement régional, Information économique et sociale, Coordination et gestion des aides, Gestion des ressources humaines.

Un programme national de Renforcement des Capacités de Gestion Economique, composé de six modules représentant les fonctions susmentionnées est présentement formulé. Dans ce contexte, le PNUD, en partenariat notamment avec la Banque Mondiale et le FMI pourrait assister le gouvernement en vue de renforcer les fonctions de gestion-clé par rapport aux enjeux de la libéralisation de l'économie et de la décentralisation. C'est dans ce cadre, que le PNUD appuiera le Gouvernement dans la formulation de la mise en œuvre du *Programme National de la Bonne Gouvernance*.

Le transfert de responsabilité de l'administration centrale au profit des collectivités locales devra être facilité par le développement de leurs capacités tant au niveau de la conception des programmes de développement, de la recherche de leur financement que de leur mise en œuvre et du suivi/évaluation. Les collectivités locales devront également développer une capacité de négociation et de dialogue des politiques tant avec l'Etat central qu'avec les partenaires extérieurs et les ONGs.

Conformément au mandat qui lui a été confié conjointement avec la Banque Mondiale par le Gouvernement, lors du Groupe Consultatif de juillet 1995, le PNUD à travers son assistance, mettra notamment l'accent sur le renforcement des capacités des structures nationales à formuler, exécuter et suivre des programmes de développement.

- Il s'agira notamment de contribuer
- i) au renforcement des capacités des ministères techniques en matière d'identification, d'évaluation et de gestion des programmes et projets,
 - ii) à la rationalisation du cadre institutionnel de la programmation des investissements publics au niveau du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan (évaluation, sélection, programmation, suivi et circulation de l'information) et,
 - iii) à l'amélioration de la gestion et de la coordination de l'aide.

L'assistance du PNUD permettra une meilleure identification et sélection des projets d'investissements.

En ce qui concerne la coordination et la mobilisation de l'Aide, le PNUD apportera son appui dans la préparation et l'organisation de consultations sectorielles avec les partenaires au développement du Sénégal et cela notamment dans les domaines relatifs à la lutte contre la pauvreté et la gouvernance tout en impliquant étroitement les opérateurs économiques, les ONG et les collectivités locales dans la mise en œuvre du PLP. Cette approche, permettra de responsabiliser la société civile et d'internaliser le processus de lutte contre la pauvreté dans le système économique national.

Au Sénégal, l'existence de groupes sectoriels de concertation entre d'une part, les bailleurs de fonds eux-mêmes et d'autre part les bailleurs de fonds et le Gouvernement constitue une opportunité en ce qui concerne la coordination et la mobilisation des ressources dans le cadre de la mise en œuvre du PLP.

* Mécanismes de suivi-évaluation

Le PLP dans le cadre de ses activités prévoit un dispositif de suivi/évaluation basée sur des enquêtes permanentes et une cartographie de la pauvreté ainsi que la mise en place d'un système unique de suivi des conditions de vie des ménages dans le cadre d'un réseau de capitalisation des informations statistiques (Observatoire des conditions de vie et du développement humain).

Le système de suivi/évaluation doit pouvoir répondre aux objectifs du PLP notamment :

- L'augmentation des revenus des populations ; L'accent sera mis sur les indicateurs relatifs au nombre de MPE créées , le nombre d 'emplois créés et le niveau de financement accordé.
- L'amélioration des conditions de vie : taux desserte en eau, hygiène individuelle, hygiène collective, taux de scolarisation, taux de mortalité ;
- Le renforcement des capacités d'organisation et de gestion des communautés et surtout des groupes marginalisés ;
- Le renforcement du rôle des femmes et des jeunes dans la vie économique et sociale des villages des quartiers périurbains défavorisés : niveau de participation dans les instances décisionnelles, présidence des comités ; l'accès aux facteurs de production. Les indicateurs suivants seront spécialement surveillés : le nombre de femmes ayant reçu une formation sur les droits de la femme, le nombre de femmes présentes dans les CVD et CIVD, etc..
- L'appui à la décentralisation : taux d'alphabétisation des élus locaux, efficacité des secrétariats techniques des communautés rurales, ressources fiscales, outils de gestion communale.

SECTION II : STRATEGIES ET OBJECTIFS DE L'APPUI DU PNUD

Cadre de politique générale

1. Cadre des Nations Unies

Le Programme de Lutte contre la Pauvreté (PLP) qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations issues d'une part du sommet mondial sur le Développement Social de Copenhague et d'autre part de la Conférence de Beijing a été élaboré en tenant compte également des engagements qui lient le Sénégal aux conventions consécutives à la Conférence de Rio (Désertification, biodiversité, réchauffement planétaire etc....).

Le Programme a été formulé dans l'esprit de la résolution 44/211 de l'Assemblée Générale des Nations Unies qui recommande d'organiser l'assistance technique aux pays en développement selon l'approche programme, c'est à dire l'appui nationale de développement cohérente et ceci, dans le cadre de la promotion de l'exécution nationale et de la mise en place de mécanismes transparents en matière de monitoring et d'évaluation de la mise en œuvre des programmes de développement sous la coordination du Gouvernement.

Le PLP est aussi conforme à l'esprit des résolutions 46/219 et 47/199 qui recommandent que les programmes d'appui soient périodiquement ajustés au vu de l'évolution de leur contexte socio-économique et politico-institutionnel.

2. Rapport entre le mandat et les domaines de concentration du PNUD

Le Gouvernement sénégalais a choisi le PLP comme point d'entrée pour la mise en œuvre de la stratégie de promotion des Moyens d'Existence Durable (MED) permettant de concourir à l'approfondissement du contenu du Développement Humain Durable (DHD). Le programme de lutte contre la pauvreté devient la base de renforcement ou de formulation des politiques de développement et embrasse les principaux axes et domaines de concentration tel que reflété respectivement dans les décisions 94/34 et 94/14 du Conseil d'Administration du PNUD.

Il convient de noter également que le PLP tient compte du Plan d'Action de la Femme sénégalaise (1997-2001) dont l'un des cinq domaines prioritaires de concentration est la promotion économique des femmes dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

Stratégie pour une utilisation optimale de l'appui du PNUD

Dans le cadre de la mise en œuvre du PLP, le PNUD et le FENU ont déjà concrétisé un programme pilote de lutte contre la pauvreté à travers le Fonds de Développement Local dans le département de Kédougou. Ce programme vise la dynamisation des économies locales qui connaissent des systèmes de production fragiles et précaires en mettant à la disposition des principaux acteurs locaux de développement (communautés villageoises, communes et secteur privé) des instruments de financement adaptés.

Le présent appui du PNUD constitue le prolongement de cette action pilote, tout en ouvrant des perspectives plus larges pour d'autres régions.

Pour maximiser son impact, l'assistance du PNUD se fera au niveau des cinq sous-programmes :

- i) amélioration des revenus des populations ;
- ii) amélioration des conditions de vie des populations ;
- iii) aménagement et gestion de l'espace rural de Bambey ;
- iv) promotion économique des femmes ;
- v) établissement d'une capacité nationale de coordination et de pilotage du Programme National de Lutte contre la Pauvreté.

Les actions à soutenir viseront à appuyer les efforts du Gouvernement en vue de donner aux individus (femmes et jeunes en priorité) et aux communautés les moyens et les capacités pour mieux maîtriser leur existence de façon durable en leur :

- assurant un accès plus facile aux biens et aux moyens de production en vue de leur garantir une sécurité alimentaire et de les rendre moins dépendants de toutes formes d'assistance ;

- offrant des opportunités de création de richesses en élargissant les bases productives et en diversifiant les activités économiques urbaines et rurales. Cela s'inscrira dans le cadre d'une orientation nationale de croissance forte mais plus ouverte à la sphère de production des pauvres. Cette stratégie vise à créer de meilleures conditions dans les zones ciblées par le programme pour inverser le processus de dégradation des sols (surtout dans le département de Bambey) et à améliorer l'environnement urbain dans les quartiers les plus pauvres des villes de Tambacounda, de Saint-Louis, de Podor, de Dagana ; de Diourbel et les deux communes d'arrondissement de Guinaw Rail (Dakar) ;
- permettant de prendre part activement à toutes les étapes de choix de leurs actions de développement en leur créant le cadre le plus propice pour valoriser leurs atouts et leurs énergies créatrices afin qu'ils participent à l'approfondissement du processus de Gouvernance locale ;
- créant les conditions pour défendre et élargir leurs droits économiques, politiques et sociaux surtout pour les enfants et les femmes ;
- offrant de meilleures conditions d'exercice des pouvoirs locaux à travers des appuis divers en direction des collectivités locales afin qu'elles maîtrisent efficacement le pilotage de leur développement. Les progrès de gouvernance, surtout locale et en particulier le renforcement des pouvoirs de la femme dans la vie économique, politique et sociale, contribueront à la réduction rapide de la pauvreté. Le renforcement des capacités de la société civile au niveau local, dans le cadre d'une gestion de proximité, permettra aux populations de mieux contrôler la gestion de leur développement local et d'assurer la pérennité des actions.

La démarche préconisée pour la mise en œuvre des sous-programmes du Programme Elargi de Lutte contre la Pauvreté (PELP) est fondée sur l'implication de toutes les catégories des populations, les collectivités locales et les acteurs à la base à toutes les étapes de programmation et de mise en œuvre des actions définies. Cette démarche veillera à respecter certaines étapes :

- *l'évaluation participative des activités*, du patrimoine et des droits des bénéficiaires potentiels afin de bien comprendre leurs stratégies adaptatives qui sont le reflet de leurs aptitudes à faire face aux difficultés quotidiennes. Les techniques de communication et les approches participatives seront diversifiées selon les milieux (urbain et rural) et les catégories de la population. Le résultat attendu de ce processus est le diagnostic participatif ;
- l'analyse des impacts et politiques menées (urbaine, agricole, économique, sociale, etc....) en vue de dégager des recommandations et des mesures d'accompagnement macro et meso-économiques (politique de crédit adapté aux besoins des MPE, plans d'urbanisme intégrant la problématique des quartiers spontanés, etc....) ;

- l'analyse des modes et techniques de production d'une part des producteurs urbains et ruraux et d'autre part des collectivités locales pour les services urbains afin de pouvoir étudier les nouvelles technologies et les techniques culturelles améliorées dans une perspective d'accroissement de leur capacité de production et d'offre de services de qualité ;
- la création d'opportunités pour le développement de la micro-finance au profit des catégories les plus défavorisées en prenant compte la spécificité des femmes ;
- la rationalisation des choix de l'établissement des programmes d'investissement et de formation pour une durée de trois ans. Cette démarche veillera également à respecter les exercices de restitution des travaux aux populations et collectivités locales impliquées.

Le PNUD et le Gouvernement participeront annuellement avec les responsables de chacun des cinq sous programmes dans les localités concernées à une réunion de restitution/validation des orientations des programmes et des résultats obtenus pendant la période considérée.

Les principaux objectifs ciblés pour le renforcement des capacités du programme de lutte contre la pauvreté visent d'une part, à créer un environnement propice au développement des activités génératrices de revenu dans les zones d'intervention visées en suscitant l'émergence et le développement d'un tissu de MPE ancrées dans les réalités locales et, d'autre part à appuyer les efforts du Gouvernement pour améliorer les conditions de vie des populations de certains quartiers difficiles, les conditions économiques des femmes et de permettre la mise en place de tout le dispositif institutionnel de mise en œuvre du Programme de lutte contre la pauvreté.

Par ailleurs, l'assistance du PNUD en matière de lutte contre la pauvreté, tout en étant conçue pour atteindre un impact mesurable sur le bien-être des populations qui en sont les bénéficiaires jouera un rôle de catalyseur en vue de maximiser l'apport des autres bailleurs de fonds. En effet, le PNUD poursuivra son appui au Gouvernement sénégalais pour l'affinement de la stratégie de lutte contre la pauvreté et la mobilisation maximale des partenaires de fonds autour de la mise en œuvre du Programme de Lutte contre la Pauvreté. D'une part, il s'agira de recourir à une mobilisation effective des ressources internes du PNUD (TRAC), du Fonds d'Equipement des Nations Unies (FENU) du Bureau de Lutte contre la Désertification et la Sécheresse (UNSO), du Fonds Mondial pour l'Environnement Mondial (FEM), du Réseau Afrique 2.000, etc..... et d'autre part, d'appuyer la formulation de programmes locaux de lutte contre la pauvreté, ainsi que la mobilisation des partenaires.

B/- stratégie pour une utilisation optimale de l'approche PNUD

Les développements du DAP originel sont remplacés par ce qui suit ;

B1: Raisons pour les focus stratégiques choisis

Les focus stratégiques choisis découlent du cadre de coopération (CCP) dont la stratégie d'ensemble définie sur la base de la Note de Stratégie Nationale (Note ayant présidé à l'élaboration de l'UNDAF) articule l'assistance du PNUD autour du Dialogue des Politiques (plaidoyer en faveur des concepts de DHD et de leur prise en compte dans les politiques nationales ; affinement du programme national de bonne gouvernance ; appui/conseil pour le pilotage de la stratégie de lutte contre la pauvreté dans une optique de durabilité) et de l'Opérationnalisation du Développement Humain Durable – DHD – (développement d'opérations pilotes liant décentralisation « gouvernance locale » et promotion de moyens d'existence durable « génération de revenus et préservation de l'environnement »).

Les effets ont été définis en tenant compte des opportunités d'alliance offertes par la formulation ou le lancement des programmes des autres partenaires.

B2 : Stratégie Générale des partenariats

Les principaux domaines susmentionnés pour le dialogue des politiques intéressent toutes les catégories d'acteurs (Gouvernement, Société civile, partenaires au développement, bénéficiaires). Ainsi, il s'agit de tirer partie des actions déjà menées et pour lesquelles, le PNUD a joué un rôle de partenaire leader (appui au Comité National RNDH, soutien depuis 1995 à la définition de la stratégie de lutte contre la pauvreté...). Le processus devant conduire au Document de Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté constitue une bonne opportunité d'alliance des partenaires et de coordination de l'assistance par le Gouvernement.

Pour l'opérationnalisation du DHD, la mise en œuvre de l'assistance est basée sur l'approche programme. Ceci suppose, une complémentarité/synergie de l'assistance des différents partenaires conduisant à la réalisation en phase, des trois composantes : renforcement des capacités des collectivités locales, réalisation des infrastructures de base, développement d'activités génératrices de revenus. Dans ce contexte, un bénéfice sera tiré des opérations pilotes menées par les programmes PNUD/FENU pour concrétiser un mécanisme de financement parallèle dans les zones de concentration avec les principaux partenaires : Banque Mondiale : Fonds d'Investissement Social (30 millions de dollars EU) et Programme National d'Infrastructures rurales (36 millions de dollars EU) ; USAID ; Gestion locale (48 millions de dollars EU) ; BAD : Priorités Femmes (25 millions de dollars EU) ; AFD : Développement Décentralisé (60 millions de dollars EU) ; Union Européenne : Développement local (11 millions de dollars EU). Egalement, l'utilisation par certains partenaires des programmes Réseau Afrique 2000 et Life, comme agent d'exécution ou de réalisation sera renforcée...

Par ailleurs, l'actualisation de l'UNDAF en 2001 permettra de développer un mécanisme de cofinancement avec les agences des Nations Unies dans la région de tambacounda et notamment dans le département de Kedougou. L'opérationnalisation de l'UNDAF sera concrétisée dans trois domaines d'actions prioritaires : (i) l'aide en casamance (ii) le suivi du forum pour l'Education pour tous (iii) la lutte contre la pauvreté. Dans ce dernier domaine l'appui du PNUD se fera a travers deux activités principales :

- La mise en place d'une base de données de référence au démarrage des activités portant sur les groupes cibles et les indicateurs de base ;
- La mise en place d'un mécanisme de coordination au niveau local et central.

Des efforts de cofinancement avec le FEM, les Pays-Bas, l'Union Européenne, l'USAID et d'autres partenaires dont la zone d'intervention, à partir de Dakar, couvre le Bassin du Fleuve Sénégal, seront développés en ce qui concerne la préservation de l'environnement mondial.

B3 : Stratégie de transition

Deux catégories de produits sont recherchées : (i) au niveau national : constitution d'outils, d'organes et de capacités humaines favorisant le dialogue des politiques ; (ii) au niveau local : initiatives conduisant à des produits novateurs à effet démonstratif (promotion de moyens d'existence durable/gouvernance locale).

Le recentrage de l'assistance du PNUD en 2001 avec un appui spécifique au niveau national (renforcement des capacités de pilotage) et la mise en place d'antennes régionales de lutte contre la pauvreté renforcera le dispositif permettant d'exploiter les résultats des opérations pilotes pour alimenter/infléchir le dialogue des politiques et tester les options stratégiques.

C / - OBJECTIFS DU PROGRAMME D'APPUI

CI : Sur la période 1998 – 2000

Le programme a été exécuté à travers cinq sous programmes prévus. Les objectifs immédiats et résultats se présentent comme suit :

C.1 Sous Programme 1 « Appui à l'amélioration de revenus des populations »

Cet appui vise principalement à jeter les bases de développement des activités génératrices de revenus dans les principales régions ciblées et également à appuyer les efforts du Gouvernement dans la définition et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de promotion des Micro et Petites Entreprises (MPE).

Les objectifs immédiats et les résultats visés sont :

C1.1 Objectif immédiat N°1 : Contribution à l'élaboration d'une stratégie de promotion de la MPE

C1.1.1 Résultat unique : Une stratégie de promotion des MPE élaborée, approuvée et vulgarisée

Dans le cadre de la mise en place des réformes économiques, basées sur la valorisation des initiatives privées dans une économie de plus en plus ouverte au monde extérieur ainsi que la recherche d'une croissance économique durable, les MPE constituent un potentiel économique et humain considérable qu'il s'agit de valoriser dans cette perspective. La première étape consiste à dégager les contraintes et potentialités de développement des MPE afin de définir une typologie des MPE par secteur d'activités et par région. Plusieurs études (filières et produits) peuvent être capitalisées pour l'élaboration de ce diagnostic.

A partir du diagnostic/état des lieux et des travaux de synthèse, proposer une stratégie globale d'appui aux MPE notamment en présentant les axes prioritaires, les appuis nécessaires et l'organisation adéquate des actions en cours ou à venir.

C1.2 Objectif immédiat N° 2 : Appui à la création et au développement des MPE

C1.2.1 Résultat N°1: Un mécanisme d'appui aux MPE étudié et rendu opérationnel

A partir d'un diagnostic institutionnel, il s'agira d'étudier :

- les meilleures conditions d'accueil, d'orientation et de formation à l'entrepreneuriat ;
- le rôle et la place du mécanisme par rapport au dispositif existant (Fondation du Secteur Privé, Conseil régional, Agence Régionale de Développement, Chambres de Commerce, Chambres des Métiers, ONGs,...)
- les conditions de création d'un espace de confiance, d'accueil, d'orientation et d'accompagnement pour les futurs promoteurs en vue de leur permettre d'accéder aux multiples services (formation, crédit, circuit de commercialisation, réseaux d'échanges avec d'autres entreprises, ...) nécessaires à l'ancrage de leur entreprise dans les régions.

Partant des dynamismes régionaux et tenant compte des contraintes spécifiques à chaque région et à certains promoteurs, notamment les femmes entrepreneurs, il s'agira de mettre en place un mécanisme de proximité pour assurer l'essor et le développement des MPE.

C.1.2.1 Résultat N° 2 : Outils et instruments méthodologiques pour les MPE élaborés

L'appui concernera l'élaboration et la diffusion de supports méthodologiques (accueil des promoteurs, montage de dossiers, de création d'entreprises, outils simples de gestion comptable, cabinets de gestion agréés etc. et de supports informatiques pour l'élaboration et la gestion des dossiers de promoteurs.

C1.3 Objectif immédiat N°3: Consolidation des services complémentaires pour le développement des MPE

C1.3.1 Résultat N° 1 : Un fonds documentaire technique mis en place et accessible aux promoteurs

L'appui concernera, outre l'approfondissement d'études de certaines filières techniques, la constitution d'un fonds documentaire technique (filières, produits, marchés, technologies, ...) et l'accès au réseau d'Internet pour permettre aux entreprises d'accéder aux informations économiques et techniques.

C1.3.2 Résultat N° 2 : Une étude réalisée sur la faisabilité et la pertinence d'outils de financement appropriés autre que le crédit

L'appui consiste à étudier la factibilité de mise en place d'autres outils de financement comme les « fonds de garantie », les « fonds de participation », « les fonds de bonification », les « fonds de caution » pour les jeunes, « les fonds d'études », etc. pour permettre à certains promoteurs de développer leurs activités économiques.

C1.3.3 Résultat N° 3 : Une étude réalisée sur les conditions d'extension de la ligne crédit FENU à Saint-Louis et Dakar et à son renforcement à Diourbel et Tambacounda

La ligne de crédit FENU mise en œuvre actuellement ne couvre pas les régions de Saint-Louis et de Dakar (Pikine Guinaw-Rail). Il s'agira d'étudier les conditions de son extension dans ces régions et de renforcer la ligne existante dans les régions de Tamba et Diourbel.

C2 Sous Programme 2: « Amélioration des conditions de vie des populations »

Ce volet a pour but principal de créer les meilleures conditions de vie et d'exercice de pouvoirs pour les populations périurbaines et urbaines dans les zones d'intervention du Programme.

C2.1 Objectif immédiat N°1 « Amélioration des conditions de vie des populations dans les quartiers défavorisés »

C2.1.1 Résultat N° 1 : Plans de Développement des quartiers les plus pauvres élaborés et lancés

Il s'agit d'élaborer des plans de développement des quartiers (PDQ) selon un processus participatif impliquant les structures associatives des quartiers. Cet exercice devra aboutir aux diagnostics des quartiers défavorisés et à l'élaboration de projets structurants et de projets prioritaires visant l'amélioration de l'accès aux infrastructures de base et des conditions de vie. L'élaboration de ces plans devra être l'occasion de :

- (i) organiser les structures associatives en particulier les groupements féminins et d'autres catégories de la population telles que les handicapés en évitant toute marginalisation des groupes non organisés ;
- (ii) clarifier le statut foncier des sites.

Ceci aurait pour avantage de favoriser la représentativité des structures de quartier dans la mise en place de conseils de quartiers avec lesquels les autorités municipales et d'autres partenaires du développement pourront passer des contrats de partenariat lors de la mise en œuvre des projets. Les plans seront élaborés en étroite collaboration avec les Directions des collectivités locales, de l'expansion rurale, du développement communautaire et du bien-être familial.

m

C2.1.2 Résultat N° 2 : « Un plan de développement communal de restructuration élaboré et mis en œuvre pour les communes d'arrondissement de Guinaw Rails (Nord et Sud) »

L'appui portera sur l'élaboration d'un plan de développement communal visant à la restructuration urbaine et à la rénovation foncière de Guinaw rails. Ce plan sera réalisé par les services municipaux, appuyés par les directions précitées, des bureaux d'études, le service d'urbanisme et des ONGs en veillant à l'implication de toutes les catégories de population dans l'arbitrage de certains choix d'aménagements spatiaux en vue de mieux intégrer les deux communes d'arrondissement dans l'environnement urbain de Pikine et de leur permettre de bénéficier ainsi de toutes les opérations de programmation des équipements publics prévus.

C2.1.3 Résultat N° 3 : Des contrats de sous-traitance établis avec des opérateurs qualifiés pour la réalisation de certains équipements communautaires prioritaires dans les quartiers et sous quartiers jugés plus vulnérables

Les investissements prioritaires définis seront mis en œuvre dans les divers domaines (éducation, santé, assainissement de l'environnement...) selon une approche de partenariat liant les populations, les deux communes et les opérateurs.

C2.2 Objectif immédiat N° 2 : Développement des capacités d'intervention, d'organisation et de gestion des organisations de base

C2.2.1 Résultat N° 1 : « Association et groupements socio-professionnels locaux organisés et opérationnels au niveau des sites d'intervention »

L'appui vise à :

- (i) identifier et organiser les associations et groupements socio-professionnels locaux ;
- (ii) dégager les besoins en matière de formation professionnelle ;
- (iii) identifier les ONGs et organismes de formation compétents ;
- (iv) exécuter les actions de formation.

C2.2.2 Résultat N° 2 : « Activités génératrices de revenu des associations et groupements socio-professionnels financées a des conditions concessionnelles »

L'appui portera sur (i) l'identification des organisations de base porteuses de projets (ii) la mise en place d'un dispositif d'appui conseil d'un mécanisme de micro-financement des activités génératrices de revenus initiées par les organisations de base.

C2.3 Objectifs immédiats N° 3 :Renforcement des capacités des élus locaux en matière de gestion des collectivités

C2.3.1 Résultat N° 1 : Elus municipaux et locaux de Tambacounda, Diourbel, Saint-Louis, Pikine et Guinaw Rails formés pour mieux Piloter le Développement de leurs collectivités.

L'appui concernera l'identification des besoins de formation et leur exécution. Un accent sera mis sur les modules de formation suivants:

- la décentralisation ;
- la gestion des collectivités ;
- l'alphabetisation ;
- la planification locale ;
- techniques sur les approches participatives et en genre ;
- suivi et évaluation des programmes et projets locaux.

C2.3.2 Résultat N° 2 : Outils de gestion communale développés et consolidés au niveau de la ville de Saint-Louis en vue de mieux intervenir dans les quartiers pauvres

Dans le cadre de l'élaboration du plan de développement communal et des plans de développement de deux ou trois quartiers, l'Agence de Développement Communal (ADC) sera appuyée pour réaliser le diagnostic participatif et la structuration des conseils de quartiers ainsi que l'élaboration d'un programme d'actions prioritaires.

C2.3.3 Résultat N° 3 : Conseil régionaux de Tambacounda, Saint-Louis et Diourbel mieux outillés pour assurer le développement harmonieux des espaces urbains et ruraux

Certains équipements et services relèvent des conseils régionaux. En vue d'une programmation cohérente avec les communes, l'appui visera l'articulation et la coordination de certains investissements et mesures d'aménagement des espaces urbains et ruraux :
Elaboration des PRDI et des PLD

C3 Sous-Programme 3: « Appui à l'aménagement et à la gestion de l'espace rural du département de Bambey dans une dynamique d'échanges ville-campagne »

L'appui vise à promouvoir le département de Bambey en tant que centre secondaire pour encourager la fixation des populations dans leurs terroirs. Ce sous-programme, tout en s'inspirant de l'approche du Fonds de Développement Local de Kédougou interviendra en milieu rural dans le département de Bambey dans deux communautés rurales (Lambaye et Baba Garage) qui accumulent tous les déficits sociaux. Cette intervention s'inscrit dans une problématique de lutte contre la pauvreté à travers des leviers d'actions qui sont de nature à fixer les populations dans leurs terroirs et à accroître les pouvoirs des collectivités locales dans le processus de mise en œuvre de la décentralisation. Les appuis se situeront à plusieurs niveaux : individus, groupements, villages, communautés rurales et commune urbaine de Bambey. Tous ces acteurs seront impliqués dans une dynamique participative au processus de programmation locale des actions de développement. Les actions seront de deux natures : actions structurales de l'espace et de relèvement du niveau d'équipement (désenclavement, centres ruraux, ...) et des actions visant l'amélioration de revenus des populations.

C3.1 Objectif immédiat N° 1 : Contribution à la valorisation des terroirs de Lambaye et Baba-Garage

C3.1.1 Résultat N° 1 : « Programme villageois et inter-villageois de développement élaborés »

L'appui visera une programmation villageoise et inter-villageoise après un travail de diagnostic participatif impliquant toutes les catégories de la population, les ONGs, les services techniques et les instituts de recherche en particulier le CNRA et l'ENCR ; l'élaboration et le lancement de programmes pluriannuels touchant les activités productives dans les domaines des cultures vivrières en améliorant les systèmes de production existants, les conditions d'accès à l'eau et en valorisant les terres qui sont de plus en plus dégradées sous l'effet conjugué de l'érosion et du manque de protection. Une attention particulière sera portée aux femmes en raison de la forte émigration créant une surcharge de travail et de responsabilité.

C3.1.2 Résultat N° 2 : « Comités villageois et inter-villageois organisés et formés »

Les actions concernent l'organisation et la formation des comités villageois et inter-villageois notamment en matière d'alphabétisation fonctionnelle, de gestion financière, de préservation de l'Environnement.

C3.1.3 Résultat No 3 : Un fonds d'appui aux initiatives locales (FAIL) mis en place.

Ce fonds doit servir à financer des activités génératrices de revenus et celles susceptibles de contribuer à la restauration des sols . Ces fonds doivent être, à moyen terme, rétrocédés aux bénéficiaires

C.3.1.3. Résultat No 4 : Ferme pilote de démonstration mise en place et fonctionnelle à Merina DIOP

Ce ferme vise à assurer la diffusion des techniques de production modernes à l'endroit de spéculation à forte valeur ajoutée comme le maraîchage, l'embouche, l'aviculture etc. ..

C3.2 Objectif immédiat 2 : Développement des capacités des communautés rurales du département de Bambey

C.3.2.1 Résultat N° 1 : Agents du CERP recyclés dans le contexte de la Régionalisation

L'appui permettra de définir et d'exécuter pour les agents du CERP, des modules de formation en matière de planification locale, de maîtrise des techniques d'approche participative et de genre, de gestion des ressources naturelles dans le contexte de la régionalisation.

C3.2.2 Résultat N° 2 : Plans locaux de développement élaborés pour les communautés rurales du département de Bambey

L'appui permettra d'actualiser ou d'élaborer les plans locaux de développement.

C3.2.3 Résultat N° 3 : Elus locaux formés

Les actions porteront sur l'identification des besoins en formation, l'élaboration de l'exécution de modules pour satisfaire les besoins identifiés. L'accès sera mis sur l'alphabétisation, la décentralisation, la planification locale, le suivi-évaluation des actions.

C3.2.4 Résultat N° 4 : Bénéficiaires des programmes financés et formés

C3.3 Objectif immédiat N° 3 : Renforcement des capacités de gestion communale de la ville de Bambey

C3.3.1 Résultat N° 1 : Plan d'urbanisme de référence (PUR) de la commune de Bambey élaboré

L'appui doit doter la ville de Bambey d'outils de pilotage de développement à travers : l'élaboration du Plan d'urbanisme de référence accompagné d'un programme d'investissements prioritaires ; la mise en place d'un registre foncier urbain en tant qu'outil de gestion urbaine pour accroître les ressources financières ; le renforcement de services techniques (maîtrise d'ouvrage, suivi des projets et préparation de budgets) ; la définition et la mise en place d'un dispositif d'encadrement de jeunes promoteurs ; la promotion d'un marché hebdomadaire pour la ville, la promotion d'un centre d'échange régional en impliquant le réseau des commerçants des « PAC Lambaye » de Dakar.

C3.3.2 Résultat N° 2 : Elus communaux de Bambey formés en matière de gestion communale et d'application des textes sur la régionalisation

C3.3.3 Résultat N° 3: Un partenariat établi entre la commune, les ONGs et Associations de base

Il s'agira d'appuyer l'élaboration d'une charte de partenariat d'une part, entre la commune et les ONGs/Associations pour aider la ville à assurer certaines fonctions urbaines comme le ramassage des ordures, le curage des canaux d'évacuation des eaux, etc... et, d'autre part, le développement du partenariat avec les communes avoisinantes et certaines communes françaises (en raison de l'importance des émigrés originaires de la zone vivant en France). Les jeunes qui sont actifs au niveau culturel devront être associés dans cette approche de partenariat.

C3.3.4 Résultat N°4 : Un fonds d'appui aux initiatives locales pour l'environnement urbain (FAILEU) mis en place

Ce fonds doit servir à financer des activités génératrices de revenus et celles portant sur la préservation de l'environnement. il doit être, à moyen terme, rétrocédé aux bénéficiaires.

C3.3.5 Résultat N°5: Les bénéficiaires formés dans les domaines d'activités les concernant

C4 Sous Programme 4 « Promotion économique des femmes »

Il s'agira d'appuyer, à travers ce sous-programme, la mise en œuvre du Plan d'Action de la Femme et plus particulièrement son premier programme portant sur : « Femme, Développement économique et Lutte contre la Pauvreté ».

Cependant, pour promouvoir de façon durable le statut de la femme, il convient d'attaquer les maux à leur racine à savoir l'élimination de toutes formes de discrimination à son égard en lui garantissant une égalité de chance et d'opportunités. En effet, l'inégalité, entre les sexes, liée à des préjugés socio-culturels, est un des éléments favorisant la féminisation de la pauvreté.

Ce sous programme vise donc les objectifs et résultats suivants :

C4.1 - Objectif immédiat N° 1 : Promouvoir l'égalité entre hommes et femmes dans l'accès aux facteurs de production, aux ressources financières et aux instances de prises de décision.

C4.1.1 - Résultat N° 1 : Un programme de formation et d'information sur les droits de la femme et sur la CEDAW élaboré et exécuté.

C4.2 - Objectif immédiat N° 2 : Renforcement des structures institutionnelles en charge de la promotion du statut de la femme.

C4.2.1 - Résultat n° 1 : Capacités des agents du Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale, des points focaux « genre » des ministères techniques et des leaders d'organisations de femmes renforcées.

Cet objectif vise à rendre plus opérationnelles les différentes structures en charge de la promotion de la femme par le renforcement de leurs capacités en :

- Le genre et Développement.
- Techniques de négociation et de lobbying ;
- Les droits de la femme (accès aux ressources et aux instances de prise de décision) ;
- Les techniques d'enquête, de collecte et de traitement des données ;

Il s'agira de rendre plus opérationnelles les différentes structures en charge de la promotion du statut de la femme par le renforcement de leur compétence dans différents domaines : identification, analyse, conception, planification, suivi et évaluation selon l'approche genre et participative des besoins des femmes ; techniques de négociation, de lobbying, d'enquêtes et de collecte des données, droit et décentralisation.

C4.3 - Objectif Immédiat n° 3 : Accroissement du niveau d'information et d'organisation des femmes

C4.3.1.- Résultat N° 1 : Un programme d'IEC portant sur :

- La dynamique des organisations
- Les droits de la femme (participation à la vie publique – accès aux ressources)
- Promotion de l'Entrepreneuriat au sein des organisations de femmes
 - Développer l'esprit d'entreprise
 - Amener les femmes à investir dans les créneaux porteurs
 - et rompre avec le mimétisme dans le choix de leurs activités
 - Développer la culture d'épargne et de réinvestissement chez la femme
 - Le développement de la solidarité.
 - Les gaspillages dans les cérémonies familiales

élaboré et exécuté

C4.3.2 - Résultat N° 2 : Un programme de formation sur la gestion des organisations de femmes élaboré et exécuté.

L'appui porte non seulement sur la sensibilisation et l'information des femmes mais également sur leur formation pour les doter des compétences leur permettant d'exploiter les opportunités existantes ou à céder.

C4.4 – Objectif immédiat n° 4 : Accroître le niveau de revenus des femmes

C4.4.1 – Résultat N° 1 : Accès des femmes aux ressources financières facilité

C4.4.2 – Résultat N° 2 : Capacités techniques et professionnelles des femmes renforcées

C4.4.3 – Résultat N° 3 : Programme en entrepreneuriat réalisé

C4.4.4 – Résultat N° 4: Micro - projets générateurs de revenus identifiés, élaborés et appuyés

C4.4.5 - Résultat N° 5 : Réseau d'échanges de produits redynamisés et /ou créés.

Il s'agit d'éliminer la paupérisation des femmes et de favoriser leur autonomie économique par une augmentation de leurs productivités et leur perspective d'accès à la terre, aux intrants et à la technologie.

Les activités prévues au titre de ce sous programme seront complétées par celles des autres sous-programmes du Programme Elargi de Lutte contre la Pauvreté (PELCP) ainsi que par les actions qui seront menées au titre du Programme Pilote de Lutte contre la Pauvreté et du Programme de bonne Gouvernance.

La complémentarité avec les autres programmes du système des Nations Unies (notamment le FENU, l'UNICEF, l'UNIFEM et le FNUAP) et des bailleurs de fonds bi et multilatéraux sera également recherchée.

C5 Sous – Programme 5 : « Etablissement d'une capacité de pilotage du Programme de Lutte contre la Pauvreté »

Le cadre institutionnel proposé par le PLP qui comprend principalement le Comité de Coordination et d'Orientation (CCO) et le Secrétariat Technique de Coordination et de Suivi (STCS) constitue la structure de coordination, de pilotage et d'évaluation des sous-programmes du PLP. Sa mission est la rationalisation des choix et l'optimisation de la mise en œuvre opérationnelle du PLP à la base en s'appuyant sur un réseau de comités régionaux et locaux .

Le PNUD appuiera la mise en place du STCS qui est présidé par le Directeur de la Planification.

C5.1. Objectif immédiat N° 1 : Appui au dispositif national de pilotage du PLP

C5.1.1 Résultat N° 1: Un cadre institutionnel souple évolutif et décentralisé mis en place pour assurer la coordination et le pilotage du PLP

Il s'agit d'appuyer la mise en place du STCS dans sa mission de coordination et de pilotage du PLP. Les modalités de collaboration entre le STCS, les Ministères techniques et les collectivités décentralisées devront être définies. Une stratégie visant à susciter l'intérêt des partenaires extérieurs pour le PNLN sera mise en place. Des mécanismes de suivi/évaluation des activités du STCS seront précisés.

C5.1.2 Résultat N°2 : Programmes Régionaux et Programme de Lutte contre La Pauvreté (y compris le chiffrage) élaborés et approuvés

L'appui du PNUD contribuera au renforcement des capacités des collectivités locales à travers la formulation de programmes régionaux de lutte contre la pauvreté et le processus de mobilisation de ressources pour leur mise en œuvre. Un Programme National de Lutte contre la Pauvreté qui devra prendre en compte les programmes régionaux sera élaboré et validé pour soumission à une Table Ronde des bailleurs de fonds sur la pauvreté. Les compétences requises pour cette activité (experts nationaux, experts internationaux, bureaux d'études consultants etc.) seront mises en place avec l'assistance du PNUD.

C5.1.3 Résultat N° 3 : Une Stratégie de communication et d'information définie et mise en œuvre

La réussite du PLP réside dans sa capacité à communiquer et informer les populations les plus touchées par la pauvreté. Cela impliquera une stratégie de communication avec des outils adaptés selon les régions et les milieux (urbain et rural) pour pouvoir mettre en œuvre certaines composantes du PLP.

C5.1.4 Résultat N° 4 : Un système de suivi/évaluation du PLP opérationnel

Les activités principales concernent les analyses de différents sous-programmes du PLP et leurs évaluations pour dégager les recommandations nécessaires lors de réunions périodiques du Comité d'Orientation et de Coordination (COC).

C5.2 Objectif immédiat N° 2 : Renforcement du système de suivi des conditions de vie des pauvres

L'appui devra permettre de renforcer les outils d'analyse des services sociaux, d'améliorer leurs instruments de gestion, d'établir des outils de suivi des groupes vulnérables et surtout d'assurer la cohérence des outils et instruments utilisés par la Direction de la Prévision et de la Statistique.

C5.2.1 Résultat N° 1 : Un portefeuille d'études réalisé pour mieux moduler les instruments d'intervention du PLP et développer des supports pour un dialogue sur les politiques en faveur de la lutte contre la pauvreté

Il s'agit de réaliser les études stratégiques ayant des incidences sur les stratégies, les choix politiques et sur certains arbitrages budgétaires pour favoriser une politique sociale plus équilibrée. Parmi ces études, il y a la revue des dépenses publiques des secteurs sociaux, l'infléchissement de certains choix d'investissements en intégrant le concept Himo pour maximiser les emplois créés des possibilités de capitalisation des approches participatives et des méthodes de mobilisation sociale.

C5.2.2 Résultat N° 2 : Un Observatoire de Suivi des Conditions de Vie et de Développement Humain (OSCVDH) opérationnel

Le STCS et les autres ministères techniques en synergie avec les autres bailleurs de fonds en particulier la Banque Mondiale, le FED et l'UNICEF, contribueront à mettre en place un Observatoire de Suivi des Conditions de Vie et du Développement Humain (OSCVDH). Il s'agit de capitaliser et centraliser les données socio-économiques (désagrégées par sexe et région) et d'effectuer les traitements nécessaires (bases de données et cartographie) pour élaborer un rapport annuel sur le niveau du développement humain et le taux de pauvreté par région. Ces outils et instruments devront servir au Gouvernement pour ajuster et orienter sa politique économique et sociale. Une collaboration devra être établie avec diverses expertises (Universités, Centres de Recherche, consultants nationaux et internationaux) pour contribuer à l'analyse des indicateurs et à l'élaboration du rapport annuel du DHD.

Malgré la fermeture en Mars 2000 du projet Rag/95/009 « Renforcement de la Société civile pour la réduction de la pauvreté » concernant 15 pays pilotes dont le Sénégal et comprenant trois composantes (observatoire des tendances, dynamiques sociales et échanges entre groupements à la base, sensibilisation/formation des décideurs), il a été décidé de maintenir dans chaque pays pilote, les cellules nationales déjà mises en place et qui ont pour mission :

- analyser des données sur la pauvreté ;
- préparer et organiser des échanges entre organisations de base ;
- préparer et organiser les dialogues entre les niveaux micro/macro.

C5.3 Objectif immédiat N° 3 : Appui à l'amélioration du contenu en emploi des projets du Programme de Lutte contre la Pauvreté

C5.3.1 Résultat N° 1 : Renforcement des capacités d'évaluation et de suivi des Directions de l'Emploi et de la planification en les dotant d'outils en vue d'une meilleure gestion des projets « Emploi »

C5.3.2 Résultat N° 2 : la cellule interministérielle chargée du système haute intensité de main d'œuvre (HIMO) mise en place et fonctionnelle

C5.3.3 Résultat N° 3 : l'observatoire de l'Emploi et des qualifications rendu fonctionnel

Il s'agit de définir et de mettre en action un dispositif propre à stimuler l'effet emploi dans les projets mis en œuvre dans le cadre du PLP.

C.II Objectifs du Programme d'Appui à partir de Janvier 2001

C.2.1. Objectif de Développement

L'objectif de développement du programme est de contribuer à la réduction de la pauvreté au Sénégal. IL s'inscrit dans la stratégie de Développement Humain Durable qui vise à influencer sur les politiques nationales et à créer les meilleures opportunités de création d'emplois et de revenus afin de promouvoir des moyens d'existence durable pour les populations pauvres.

L'appui du PNUD va se concrétiser à deux niveaux :

- (i) **au niveau national** : constitution d'outils, d'organes et de capacités humaines favorisant le dialogue des politiques de lutte contre la pauvreté ;
 - **au niveau local** : initiatives conduisant à des produits novateurs à effet démonstratif (promotion de moyens d'existence durable/gouvernance locale).

LES OBJECTIFS, SOUS OBJECTIFS ET PRODUITS DU PROGRAMME D'APPUI DU PNUD

Objectif N° 1 : *Contribution à l'amélioration d'un environnement porteur pour le DHD*

Au niveau national :

Sous objectif n° 1 : Promouvoir un dialogue national, régional et une coopération permettant d'élargir les choix de développement pour une croissance durable et équitable :

Produit 1 : Le Rapport National sur le Développement Humain (RNDH) publié tous les deux ans.

Activités Etudes sur le « Développement humain Durable et bonne gouvernance »
Atelier de lancement du RNDH

Produit 2 Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) formulé

Activités Réalisation de l'enquête de perception de la pauvreté pour alimenter le processus de formulation du DSRP
Concertations régionales pour un appui à la préparation du DSRP

Sous objectif 2 : Promouvoir un secteur public efficace et responsable

Produit unique : Un plan d'action pour la mise en œuvre des conclusions de l'étude sur l'Initiative 20/20 approuvé et lancé en 2001.

Activités : Elaboration d'un plan d'action pour l'initiative 20/20
Mécanismes d'optimalisation du plan d'activités pour l'initiative 20/20

Au niveau local :

Sous objectif n 3 : Accroître la cohésion sociale sur la base d'une gouvernance locale participative et le renforcement des communautés et institutions locales :

Produit unique Plans d'investissements locaux et leur budgétisation élaborés par les collectivités locales dans les zones d'intervention du PNUD/FENU.

Activités :

- Finalisation du PRDI de Tambacounda
- Finalisation du PRDI de Diourbel
- Plan de Développement du quartier de camp navetane à Tambacounda
- Finalisation du Plan de développement du quartier de Ndayane et Forum des partenaires au Développement à Diourbel
- Plan de développement d'un quartier de Podor
- Plan de développement d'un quartier de Dagana ou Richard Toll
- Finalisation et mise en œuvre du Plan d'urbanisme de référence (PUR) de Bambey
- Finalisation et appui à la mise en œuvre des Plans locaux de développement des onze (11) communautés rurales du département de Bambey
- Schémas de réorganisation des terroirs villageois de NGoye

Objectif N° 2 : *Politiques et stratégies de développement économique et social axées sur la réduction de la pauvreté :*

Au niveau national :

Sous objectif 1 : **Prise en compte de la dimension pauvreté humaine et monétaire dans les politiques nationales**

Produit 1 : Un Secrétariat Technique Opérationnel.

Activités: Mise en place d'un STCS conformément au décret n° 200.837 du 17 Octobre 2000

Produit 2 : 10 Comités Régionaux d'Appui Technique fonctionnels en 2001

Activités : Mise en place des comités régionaux dans les régions de Tambacounda Kolda Ziguinchor, Dakar

Produit 3 : Etudes de base pour la mise en place d'un observatoire des conditions de vie des ménages réalisées en 2001.

Activités :

- Etude de faisabilité de l'observatoire
- Elaboration des applications de l'observatoire
- Mise en place de l'observatoire
- Formation Access pour une harmonisation du traitement des données

Produit 4 : Un profil de pauvreté publié tous les 2 ans.

Activités : Etude pour la mise à jour du profil de pauvreté en l'an 2002

Sous objectif 2 : Moyens d'existence des pauvres plus élargis et plus sécurisés (aspects humains, physiques et financiers) :

Produit 1 : Une Table Ronde des Bailleurs de Fonds organisée en 2002

Activités : Finalisation des documents de la table ronde
Validation par le comité de pilotage de la TRB
Visites d'information et de sensibilisation des bailleurs
Organisation d'une table ronde des bailleurs à Dakar

Produit 2 : Un portefeuille d'études stratégiques réalisées en 2001 (Stratégie nationale d'industrialisation 2025 ; Stratégie de promotion des MPE ; Système HIMO ; Développement de l'Education pour Tous – EPT).

Activités : Création d'une cellule interministériel HIMO en l'an 2001
Voyage d'études sur le HIMO à Madagascar
Etude IPRE (JFA-Pressa)
Etudes d'impact : Formation sur la matrice de comptabilité sociale

Au niveau local :

Produit 3 : Programmes IEC exécutés dans les 4 zones de concentration (Tambacounda Diourbel, Saint-Louis, Dakar).

Activités :

Un programme d'IEC dans les quatre zones d'intervention portant sur :

- La dynamique des organisations
- Les droits de la femme (participation à la vie publique – accès aux ressources)
- Promotion de l'Entrepreneuriat au sein des OCB, GIE etc.
 - Développement de l'esprit d'entreprise
 - Développer la culture d'épargne et de réinvestissement
 - Le développement de la solidarité.
 - Amener les femmes à investir dans les créneaux porteurs et rompre avec le mimétisme dans le choix de leurs activités
 - Les gaspillages dans les cérémonies familiales

- **Sur le SIDA :**

- Organisations de semaine nationale (Femmes :Sida ; Jeunes sida dans les zones d'intervention du PELCP;
- Elaboration d'un plan médiat dans la lutte contre le Sida
- Atelier national pour l'élaboration du plan d'action des femmes dans la réponse à l'épidémie du SIDA

A Guinaw Rails

- un cadre de concertation – relais avec les OCB/OSP mis sur pied ;
- 5 sessions de formation des organisations communautaires de base (suivant les besoins exprimés) ;
- 2 sessions de formation en direction des membres des instances dirigeantes des coopératives d'habitat pour les femmes de Guinaw rails (G.R);
- 1 session de formation des membres des CECIRES ;
- formation en aviculture au profit des femmes de Guinaw Rails ;
- Formation des jeunes artisans en menuiserie / sculpture (fin de formation) ;
- Formation – réinsertion de 15 jeunes en tuyauterie mécanique ;
- Formation en électricité de 15 jeunes ;
- Formation d'enquêteurs, de superviseurs et d'animateurs pour la restructuration de G.R ;
- Formation des élus locaux ;
- Restitution du Plan Local de Développement de G.R

Produit 1 : des Infrastructures de base réalisées dans les sites d'intervention du Programme PNUD/FENU

Activités : Réalisations d'équipements sociaux (micro réalisations)

A Tambacounda : Clôture de l'école de Gourel Diadjie
Centre polyvalent de Gourel diadjie
Réhabilitation du poste de santé de Keniaba
Réhabilitation pompes de forage de Keniaba

A Guinaw rail : Constructions d'une case de santé
Réhabilitation salles de classes

A Saint louis : Réhabilitation salles de classes de Khor
Infrastructures sociales à Podor
Infrastructures sociales à Dagana

A Diourbel : Construction de salles de classes à Ndayane
Réfection poste de santé de Kael
Construction de la ferme pilote de Mérina DIOP à Bambey

- Produit 2 :** Comités villageois et inter-villageois de développement organisés et fonctionnels dans les zones d'intervention du PNUD/FENU à partir de 2001.
- Activités :** Mise en place de CVD et CIVD dans la communauté rurale de NGOYE
Création d'un fonds d'appui aux initiatives locales pour le financement d'activités génératrices de revenus et de gestion de ressources naturelles
Mise en place du conseil communal et des comités de gestion des quartiers dans la ville de Diourbel pour assurer le système de ramassage des ordures.
- Produit 3 :** Un portefeuille d'études stratégiques réalisées en 2001 (Stratégie nationale d'industrialisation 2025 ; Stratégie de promotion des MPE ; Système HIMO ; Développement de l'Education pour Tous – EPT ; Restructuration urbaine de Guinaw rail).
- Activités :** Réalisation d'une étude sur les stratégie de promotion des MPE
Etude sur le financement des MPE
Etude pour la mise en place d'un système d'information en faveur des MPE
Etude sur les mécanismes d'appui aux PME
Etude de faisabilité, mise en place de coopératives d'habitat pour les femmes
Etude documentaire préalable à la restructuration urbaine (sous financement CNUEH – Habitat)
Recensement de la population et de l'habitat
Etude foncière
- Produit 4 :** Au moins 50 MPE créées en l'an 2001.
- Activités :** système d'apprentissage pour les jeunes avec les rotariens du secteur privé, le PELCP et la direction de l'Emploi
renforcement des capacités technologiques, manageriales et professionnelles des promoteurs de MPE et d'OCB
Mise en place de ligne de crédit pour le financement des MPE à travers les MEC et les IFD
Mise en place de mécanismes pour l'appui aux PME
Création de réseaux d'échanges favorisant l'élargissement du marché d'écoulement des produits facilitant la concrétisation des opportunités d'affaires
Création de MPE à Saint Louis, Tambacounda, Diourbel et Guinaw rail dans les filières porteuses
Création de micro projets pour les personnes vivant avec le VIH/SIDA
100 MPE financées à GR (ligne ASACASE)
Appui à la mise en place d'une institution mutualiste d'épargne et de crédit (réseau des femmes de Guinaw rails)
Consolidation de la mutuelle d'épargne et de crédit des femmes de GR (ligne de crédit ADF)

Produit 5 : Un portefeuille d'au moins 50 micro-projets approuvés et lancés chaque année (cf Environnement).

Objectif N° 3 : Développement durable des ressources de l'environnement pour réduire la pauvreté humaine.

Sous objectif 1 : Gestion durable de l'environnement et développement de l'énergie pour améliorer les conditions de vie et la sécurité des pauvres

Produit 1 : Plans locaux de développement durable définis et lancés dans les zones d'intervention du PNUD/FENU (Kédougou, Bambey, Kébémér, Kaffrine, Tambacounda...).

Activités :

Produit 2 : Un portefeuille d'au moins 50 micro-projets approuvés et lancés chaque année.

Activités Mise en place du comité de crédit des CVD et CIVD pour le financement des activités relatives à la gestion des ressources naturelles
Mise en place d'un FAIL à NGOYE pour la création de micro projets
Appui à la création et à la promotion des MPE

Objectif N° 4 : Promotion des statuts des femmes et de l'égalité des genres

Sous objectif 1 : Promotion de l'Égalité des genres dans le processus décisionnel à tous les niveaux

Produit n 1 : Points focaux « Genre » des ministères techniques formés en genre.

Activités : Organiser une session de mise à niveau des points focaux en genre et développement
Organiser une session de familiarisation avec les outils de suivi évaluation

Produit 2 : Un réseau des formateurs et formatrices en genre mis en place et opérationnel en 2001.

Activités : Mise en place d'un réseau genre et développement des points focaux
Organiser une session de démultiplication de la formation en Genre et Développement et sur les droits de la femmes dans les zones d'intervention du PELCP
Réaliser une émission médiatiques sur le Genre et Développement et sur les droits de la Femme
Diffuser la plaquette sur les droits de la femme traduites en langues nationales et sensibilisation

Produit 3 : Les membres de l'observatoire de la femme sont formés en genre en 2001.

Activités : Formation en Genre des membres de l'observatoire de la Femme
Formation sur les droits de la femme des membres de l'observatoire

D/ - MODALITES D'EXECUTION

Conformément aux conclusions de la revue à mi-parcours du 5^{ème} Programme, la coopération actuelle entre le Sénégal et le PNUD renforcera l'approche programme et l'exécution nationale.

Approche Programme :

Pour la mise en œuvre de l'assistance prévue dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, l'approche programme initiée au titre du 5^{ème} cycle sera poursuivie.

Exécution Nationale :

L'analyse de l'exécution du 5^{ème} cycle a permis de mettre en relief les difficultés de mise en œuvre de la modalité d'exécution nationale. Ces difficultés seront aplanies à travers un renforcement et une responsabilisation des structures pérennes nationales. Les procédures sont déjà clairement énoncées dans un manuel.

En outre, le programme du PNUD tout en faisant appel aux compétences disponibles dans les institutions et organismes non gouvernementaux (universités, secteur privé, ONG) accentuera les efforts d'appropriation et d'internationalisation des différentes activités afin d'en assurer la replicabilité et la pérennité. Dans ce cadre des protocoles de réalisation pourront permettre aux entités ci-après d'intervenir dans la réalisation du programme d'appui :

- le Gouvernement : Ministère de l'Economie, des Finances , Ministère du Plan, Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale, Ministère de la Décentralisation et des Collectivités locales , Ministère de l'Intérieur, et d'autres Ministères techniques (agriculture, environnement, urbanisme, emploi, santé et action sociale, énergie, mines, commerce, artisanat, etc.) ;
- les Communes et Communautés Rurales ;
- les Conseils régionaux et les Agences Régionales de Développement ;
- les Agences du Système des Nations Unies ;
- les ONG et les associations ;
- Programmes régionaux (Réseau Afrique 2000, GEF, FEM, Life...)
- la société civile ;
- les bureaux d'études ;
- le secteur privé ;
- certaines agences spécialisées.

Les quatre antennes géreront les deux pôles de développement avec certaines spécificités pour Guinaw Rail et Bambey qui s'occupent respectivement de la restructuration et de l'organisation des terroirs villageois.

L'antenne de Dakar localisée à Pikine Guinaw Rails aura comme activité principale la restructuration urbaine et foncière de Guinaw Rails tout en promouvant des activités génératrices de revenus et le renforcement des capacités d'intervention des OCB de Guinaw Rails.

L'antenne de Bambey va étendre sa zone d'intervention à la Commune de Diourbel et garde sa spécificité d'Appui à l'organisation des terroirs villageois tout en développant des activités de promotion et de développement social dans la ville de Bambey et celle de Diourbel.

L'antenne de Tambacounda interviendra dans la commune de Tambacounda et les arrondissements de Koumpentoum, Koussanar et Kéniaba, et axera son intervention sur l'amélioration du niveau des revenus des populations et le développement de PME dans les filières porteuses et également les activités d'IEC et la finalisation des micro réalisations et l'ingénierie urbaine à travers un système de planification et d'aménagement des quartiers (PRDI, PDQ etc.)

L'Antenne de Saint-Louis couvre le département de Dagana et celui de Podor avec des actions spécifiques ciblées en direction des populations pauvres des communes de Saint-Louis, de Richard Toll et Podor. Elle vise à améliorer le niveau de revenus et la promotion économique des groupes cibles tout en continuant à gérer le volet social notamment les activités d'IEC, genre et planification.

L'unité nationale chargée de coordination générale va centrer ses activités sur l'animation effective du dispositif de coordination technique ; il développera les activités de suivi/évaluation en rapport avec le STCS et assurera la coordination des activités des deux pôles de développement économique (Activités génératrices de revenus et d'appui au micro crédit) et social (genre, sida, iec, planification etc.). Ainsi en matière de suivi, la coordination devra veiller à ce que :

- ❑ une situation de référence standardisée et des bases de données régionales (indicateurs de performance) soient mise en places dans chaque unité. Ces informations situations permettront à terme de mesurer l'impact des activités sur les populations cibles et les résultats obtenus par le programme.
- ❑ le niveau de réalisation du budget du programme et des antennes soit régulièrement mis à jour et disponible chaque trimestre. Le suivi budgétaire du programme et des antennes facilitera les révisions budgétaires et permettra de savoir à tout moment le niveau d'absorption des ressources.
- ❑ un tableau de bord trimestriel renseignant sur les performances du PELCP soit élaboré et disponible pour le STCS. Ce tableau de bord devra faire ressortir l'état d'avancement des activités portant sur les :

- les activités de formation et de conseil (effectifs et thèmes couverts)
- les activités de micro crédits (bénéficiaires, encours, taux de remboursement etc. par lieu d'intervention)
- l'exécution financière
- la passation de marchés de sous traitance
- l'exécution spécifiques des activités confiées aux agences de réalisation
- les autres indicateurs d'impact
- l'IEC .

Schéma de mobilisation des ressources

L'exécution financière suivra le même schéma :

Au niveau local,

- Par les quatre (04) antennes régionales installées dans les zones de concentration du PNUD,

Au niveau national,

- par l'unité chargée de la coordination générale des 4 antennes régionales

Du point de vue de la mobilisation des ressources entre le Gouvernement et le bailleurs de fonds, comme avant la régionalisation, le Programme disposera au niveau central d'un seul compte principal géré par l'unité chargé de la coordination générale. Celui-ci recevra l'ensemble des sommes mobilisées par le Gouvernement par l'intermédiaire de l'ordonnateur national du PNUD (DDI). En effet, le coordonnateur du PELCP, responsable de cette UE, est l'administrateur des crédits du Programme.

Pour garantir une souplesse à l'exécution des dépenses au niveau local, il sera mis en place pour chaque antenne régionale un compte d'avance régie par l'expert responsable et l'Assistant Administratif et Financier (double signature). Un compte bancaire sera ouvert à cet effet. Ce compte sera alimenté par la coordination générale chaque trimestre à hauteur des besoins exprimés et fondés sur la planification et budgétisation détaillée des activités.

Les antennes ne recevront pas sous forme d'avance tout le budget qui leur est alloué, certaines dépenses pouvant être gérées au niveau central. Le renouvellement périodique des caisses par mois ou par trimestre sera conditionné par la justification des fonds de l'avance précédente. En conséquence, les antennes soumettront des rapports selon la périodicité retenue qui serviront de contrôle au refinancement, notamment :

- Un rapport d'activité ;
- Une demande d'avance de fonds, accompagnée de l'analyse détaillée des besoins trimestriels, avec l'échéancier par mois et par poste budgétaire ;
- Un état des décaissements de la période précédente ;
- Un état des fonds reçus et du solde de trésorerie,
- L'état de rapprochement bancaire ;
- Les pièces justificatives des dépenses.

E/- Suivi Evaluation

Cette partie a été réaménagée pour tenir compte de la tenue des réunions bimestrielles des clusters pour le suivi du Cadre de Résultats Stratégiques

Il est ainsi modifié :

Dans le cadre de l'appui au programme, le suivi (technique et gestion) sera assuré à travers :

- des rapports trimestriels d'activités des sous-programmes ;
- des rapports semestriels globaux d'avancement au programme d'appui ;
- des visites de terrain périodiques conjointes organisées par le PNUD, le Gouvernement, les donateurs et autres partenaires ; les réunions du comité de pilotage qui se tiendront trois fois dans l'année avec la participation des élus locaux et des différentes parties impliquées dans la mise en œuvre du programme d'appui ;
- une évaluation en profondeur sera organisée à mi-parcours ;
- **des réunions bimestrielles des clusters pour le suivi du cadre de résultats stratégiques ;**
- les rapports financiers et comptables préparés conformément aux procédures en vigueur et suivant les règles du PNUD et autres bailleurs de fonds participant au programme ;
- les audits annuels qui seront assurés par un cabinet d'audit national.

F/- Risques

Il a été ajouté un autre risque relatif aux changements institutionnels en cours

Il est ainsi modifié :

La réalisation des objectifs du programme d'appui peut être entravée par :

- l'absence d'engagement politique des autorités sur les objectifs, le calendrier (formulation des programmes régionaux) et maintien de cet engagement tout au long de son exécution ;
- un retard dans la mobilisation des partenaires aux fins d'unifier l'approche et de mieux coordonner les interventions ;
- la non mobilisation des populations dans le processus de planification et de programmation ;

- le retard dans l'affectation des locaux et la mise en place du personnel
- le changements profonds dans l'ancrage institutionnel Bouleversements institutionnels en cours d'exécution.

La volonté du Gouvernement de mettre en œuvre les recommandations du sommet mondial sur le développement social notamment l'éradication de la pauvreté devrait permettre d'atténuer fortement les risques identifiés.

G/- Obligations antérieures et conditions préalables

L'obligation pour l'Etat de mettre en place des fonds de contrepartie a été introduite.

Cette partie se présente ainsi :

Le Gouvernement et les collectivités locales prendront toutes les mesures nécessaires pour :

- fournir les locaux nécessaires à la mise en œuvre du programme d'appui ;
- affecter un personnel complémentaire si nécessaire ;
- Mise a disposition des fonds de contrepartie
- fournir les moyens logistiques ;
- coordonner l'intervention des bailleurs pour la mise en œuvre du PLP.

Le document du projet sera signé par le PNUD et l'aide du PNUD sera fournie au programme, étant entendu que le PNUD aura l'assurance que les conditions énumérées ci-dessus ont été remplies ou ont de bonnes chances de l'être.

Lorsqu'une ou plusieurs de ces conditions n'est finalement pas remplie, le PNUD est libre de suspendre son aide ou d'y mettre fin.

H /- Contexte juridique

Le présent document de projet constitue l'instrument visé à l'article premier de l'Accord-type d'assistance de base conclu entre le Gouvernement du Sénégal et le Programme des Nations Unies pour le Développement, signé par les parties en cause le 4 juillet 1987.

Aux fins de l'accord-type de base, l'agent d'exécution du pays hôte sera l'organe gouvernemental de coopération décrit dans ledit accord. Le Gouvernement s'engage à exonorer des droits et taxes de douanes du matériel et équipement acheté au titre du présent programme.

Les modifications suivantes ne peuvent être apportées au présent descriptif de programme que si elles sont revêtues de la signature du Représentant Résident du PNUD, à condition que celui-ci ait l'assurance que les autres signataires du document de programme n'ont pas d'objections eu égard aux changements proposés :

- les révisions ou compléments apportés aux annexes du descriptif de programme ;
- les révisions n'ayant pas pour effet d'apporter des modifications majeures aux objectifs immédiats, aux résultats et aux activités du programme, mais qui sont dues à un réaménagement des apports déjà convenus ou à des hausses de coûts entraînés par l'inflation ;
- les révisions annuelles obligatoires ayant pour objet de réaménager la fourniture d'apports déjà prévus, de refléter une hausse de coûts des services d'experts ou d'autres coûts suite à l'inflation ou de tenir compte du traitement préférentiel accordé pour le remboursement des dépenses des Agences de coopération.

I /-APPORTS

Les modifications apportées sont les suivantes :

Chacune des antennes repose sur une stratégie et une mobilisation de ressources relativement homogènes. Des équipes de travail régionalisées, multidisciplinaires et soudées sont constituées au niveau de chacune des antennes.

Chaque antenne est composée de :

- un expert responsable d'antenne ;
- un expert sociologue (à Guinaw rail)
- un assistant administratif et financier ;
- une équipe de quatre volontaires ;
- une secrétaire ;
- un personnel d'appui

L'expert responsable d'antenne assure la coordination technique de l'équipe affectée à celle-ci. Il est chargé de la gestion du budget qui lui est accordé sur une base d'un programme trimestriel d'activités. Ses missions sont, pour l'essentiel, de :

- veiller à l'utilisation des fonds alloués sur une base trimestrielle (cf. infra) ;
- coordonner l'activité des volontaires et assurer le respect des plannings d'activité ;
- assurer le reporting (transmission des rapports et programmes trimestriels et annuels) ;
- procéder à la remontée des données de suivi/évaluation au niveau de la coordination (STCS) ;
- mettre en place / consolider le comité de suivi local ;
- préparer et animer, pour le compte du programme, les partenariats locaux ;
- assurer une coordination technique régulière avec les autres projets intervenant dans la zone.

L'équipe de volontaires est spécialisée en fonction de deux pôles de compétences principaux .

- le volet économique sera animé par 02 VNUs spécialistes en formation et promotion de MPE.
- Le volet social sera animé par 02 VNUs spécialistes en développement communautaire ayant des compétences en planification, en développement rural et urbain, en animation et en IEC.

A Guinaw rail, un nouveau poste de VNU spécialiste en aménagement du territoire sera créé pour tenir compte des nouveaux objectifs assignés à l'antenne et compléter l'équipe pour remplacer le VNU démissionnaire.

Cette équipe de quatre (04) volontaires travaillera sous la supervision de l'Expert Conseiller qui est chargé de l'exécution et de la gestion de l'antenne et sera le coordonateur de l'unité d'exécution dans sa zone d'intervention.

Les compétences des volontaires actuellement en poste répondent – en qualité et en quantité (si on remplace les autres postes laissés vacants)– aux besoins de compétences ainsi identifiés. Le nombre et le profil des volontaires affectés à chaque antenne variera en fonction des thèmes prioritaires d'intervention retenus pour chacune des régions concernées par le programme et de l'importance des activités à développer.

Renforcement de la fonction de coordination technique

L'équipe de coordination, constituée actuellement au niveau du SP5, sera renforcée.

Outre le personnel d'appui administratif, il est proposé de consolider l'équipe de coordination en lui affectant le personnel d'assistance technique suivante :

- ❑ un expert principal Coordonnateur ;
- ❑ deux experts (dont un déjà disponible qui pourrait prendre en charge le suivi du pôle de développement social);
- ❑ trois volontaires (dont un international actuellement affecté à la DPS et spécialiste en statistiques)
- ❑ un expert en IEC en MST/SIDA.

L'expert principal assure la coordination technique d'ensemble du programme. Il prépare les réunions trimestrielles du Comité de pilotage et intervient en appui direct au Coordonnateur de la CAT, en particulier sur :

- (i) le suivi/évaluation des programmes de LCP ;
- (ii) la préparation des rapports présentés au COC.

Il est chargé de préparer les réunions du Comité de pilotage du PELCP (établissement d'un rapport de synthèse sur l'état d'avancement de chaque unité régionale et sur les programmes d'activités et budgets du trimestre à venir).

Un expert est chargé de la coordination transversale des activités d'appui aux AGR (formation professionnelle, appui/conseil, micro-crédit aux AGR,...). A ce titre, il assure la coordination des activités réalisées dans les antennes régionales au niveau du pôle Promotion économique.

Un expert est chargé de la coordination transversale des activités réalisées dans les antennes au niveau du pôle Développement social local. Celles-ci incluent, entre autres, les opérations de micro-réalisations au niveau des quartiers ou villages, les actions de promotion des OCB, les activités « genre et développement » ou encore les actions en matière de prévention de la délinquance.

Un volontaire statisticien vient appuyer le coordinateur principal à deux niveaux :

- au niveau du PELCP : (i) établissement des situations de référence au niveau des zones d'intervention du programme ; (ii) collecte, traitement et analyse des données de suivi/évaluation ;
- au niveau de la CAT et de la DPS : participation à la mise en place de l'Observatoire des conditions de vie et aux activités connexes.

L'équipe de coordination comprend enfin un volontaire spécialisé en micro-finance. Sa mission est d'appuyer les experts de l'unité de coordination dans la mise en œuvre et le suivi des opérations de micro-crédits réalisées par le PELCP : remontée des informations disponibles au niveau des antennes, coordination avec les partenaires du programme (Réseau Afrique 2000, ADF, Africare, mutuelles locales de crédit,...), concertation avec la cellule Micro-finance du MEF.

H.1. Les équipements

Chaque unité régionale sera équipée de mobiliers de bureaux et de matériels informatiques en fonction du nombre d'agents disponibles. Le redéploiement du personnel entre sous programme se fera en tenant compte des besoins en équipement. Chaque agent gardera son équipement au moment du transfert.

REPARTITION DU PERSONNEL TECHNIQUE :**Antenne de Guinaw rails**

- 1 Expert sociologue
- 1 VNU Spécialiste en aménagement du territoire
- 1 VNU spécialiste en Formation
- 1 VNU spécialiste en Développement communautaire

Antenne de Bambey :

- 1 VNU Spécialiste en promotion des PME
- 1 VNU spécialiste en Formation
- 1 VNU Agro-economiste
- 1 VNU hydraulicien

Antenne de SAINT LOUIS :

- 1 VNU spécialiste en promotion des PME
- 1 VNU spécialiste ne Formation
- 1 VNU spécialiste en IEC
- 1 VNU spécialiste en Développement communautaire

Antenne de TAMBACOUNDA

- 1 VNU Spécialiste en promotion des PME
- 1 VNU spécialiste ne Formation
- 1 VNU spécialiste en IEC
- 1 VNU spécialiste en Développement communautaire

Coordination du PELCP :

- 1 Expert en sensibilisation et animation SIDA
- 1 Expert en développement social
- 1 VNU Spécialiste en genre et IEC
- 1 VNU spécialiste en micro crédit
- 1 VNU international Statisticien économiste

J./- BUDGETS

BUDGET 1998-2002

Lignes B	Description	1998		1999		2000		2001		2002	
		SAO	Budget	SAO	Budget	SAO	Budget	SAO	Budget	SAO	Budget
11.50	Consultants internationaux										
11.51	BIT	173 668	0	0	0	1277,5	11 498	11 098	99 885	4991	44 919
11.52	Onudi	225 000	0	0	0	4342	39 079	12 158	109 421	6000	54 000
	OMS	80 000	0	0	0	3500	31 500	4500	40 500	0	0
13.01	Appui Administratif	754 538	62 360	173 663	173 663		184 165		171 916		162 435
14.01	VNU	357 605	0	17 105	17 105		82 100		158 400		100 000
15.01	Voyage officiels	344 027	42 033	115 317	115 317		132 375		34 302		20 000
16.01	Frais de mission	35 259	46	22 216	22 216		10 497		2 500		0
17.01	Experts et consultants nationaux	1 207 543	75 047	402 663	402 663		385 813	2 400	194 020		150 000
	Consultants nationaux habitat	24 000	0				14 088	0	21 600	0	0
	Consultants nationaux BIT	15 653	0	0	0	1565	17 506	2055	18 495	0	0
	Consultants nationaux UNIFEM	40 001	0	0	0	1945	17 506	2500	22 500	0	0
	Consultants nationaux ONUDI	25 000	0	0	0	0	532 247	2500	896 750	0	655 118
21.01	Sous traitance	2 115 226	0	31 111	31 111		13 255		0		0
31.01	Formation-bourses	33 675	0	20 420	20 420	194	1 741	0	0	0	0
	Formation BIT	1 935	0				321 722		175 000		52 110
32.01	Formation en groupe	833 356	24 535	259 989	259 989	924	8 318	0	0	0	0
	Formation BIT	9 242	0	0	0		0				
33.01	Formation-en cours d'emploi	0	0	0	0		32 966		50 000		0
39.0	Formation	0	0				0		10 000		0
45.01	Equipements	788 924	498 007	207 951	207 951		121 727		60 000		25 000
52.01	Rapports	10 000	0	0	0						
53.01	Divers	345 348	26 660	111 962	111 962						
99	Dépenses Totales	7 420 000	0 728 687	0 1 362 395	0 1 362 395	13 748	1 940 597	34 711	2 065 289	10 991	1 263 582

BUDGET 2001 PAR ANTENNE

Sénégal

SEN/97/003

LB	Description des charges	TOTAL	COORDINATION	Antenne Guinaw Rail	Antenne Bambey	Antenne Saint Louis	Antenne Tambacounda
10	Personnel du projet	260 294	80 316	38 054	58 054	24 316	59 554
11-00	Experts / Consultants Internationaux	171 899	42 230	44 090	26 992	32 412	26 175
13	Personnel d'appui administratif	158 400	38 400	30 000	30 000	30 000	30 000
14	Volontaires VNU	31 099	10 000	2 637	5 275	7 912	5 275
15	Déplacements officiels	2 500	2 500				
16	Mission	335 287	89 866	90 870	54 997	56 370	43 184
17	Experts et consultants nationaux Perso						
19	Total personnel	959 479	263 312	205 651	175 318	151 010	164 188
20	Sous contrat	896 750	145 000	138 261	201 424	201 410	210 655
30	Formation en groupe	127 097	12 005	50 225	15 000	35 087	14 780
40	Matériel	48 674	14 593	5 555	5 555	12 146	10 825
50	Divers	68 000	19 184	12 204	12 204	12 204	12 204
99	Total budget	2 100 000	454 094	411 896	409 501	411 857	412 652

Masse Budgétaire 2001 (en dollars U.S) par type d'intervention

RUBRIQUE	Coordination Générale	Antenne Guinaw rails	Antenne Bambey	Antenne Saint Louis	Antenne Tambacounda	TOTAL
Appui technique (Personnel, Equipements, Fonctionnement divers)	184 988	139 076	104 885	119 534	109 338	657 821
Renforcement des capacités (outils de planification, formation, suivi/évaluation)	14 505	55 363	20 137	40 225	19 915	150 145
Moyens d'existence durable (MPE, Micro projets environnementaux alliances)	254 603	217 458	284 478	252 099	283 395	1 292 033
TOTAL	454 097	411 896	409 501	411 857	412 649	2 100 000



